

INSTITUT MARISTE
SÉCRÉTARIAT D'ÉDUCATION ET ÉVANGÉLISATION

DÉBOUT PARLE & AGIS

GUIDE SUR LE DROIT À LA
PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES
JEUNES DANS LA MISSION MARISTE



Institut des Frères Maristes
© Casa Generalizia dei Fratelli Maristi delle Scuole
Piazzale Marcellino Champagnat, 2
00144 - Rome - Italie
comunica@fms.it
www.champagnat.org

Secrétariat d'Éducation et Évangélisation de l'Institut Mariste
Approuvé par la Commission Internationale de la Mission Mariste

Réalisation : Département de la Communication de l'Administration générale
Décembre 2023

ISBN: 979-12-80249-32-6

INSTITUT MARISTE
SECÉTARIAT D'ÉDUCATION ET ÉVANGÉLISATION

DÉBOUT PARLE & AGIS

GUIDE SUR LE DROIT À LA
PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES
JEUNES DANS LA MISSION MARISTE

INDEX

Présentation	5	}
Introduction	9	
1. L'importance de la participation des enfants et des jeunes pour la communauté mariste	13	
1.1. La participation des enfants et des jeunes à la mission mariste	15	
1.2. Jalons de la participation des enfants et des jeunes au niveau du Gouvernement général mariste	17	
2. La participation des enfants et des jeunes au droit international des droits humains	23	
2.1. Le contexte du droit à la participation	25	
2.2. La participation dans le domaine éducatif	29	
2.3. Les caractéristiques des processus participatifs	32	
2.4. Les enfants et les jeunes qui nécessitent une attention prioritaire	33	



3. L'approche centrée sur les adultes et l'approche de la participation axée sur les droits des enfants et des jeunes	37
3.1. L'approche centrée sur les adultes ou protectionniste	41
3.2. L'approche des droits et la participation	42
4. Éléments pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes dans les œuvres maristes	49
4.1. Les principes de base de la participation	51
4.2. Dimensions de la participation	59
4.3. Les espaces de la participation	61
4.4. Axes directeurs pour l'écoute, la participation et le protagonisme des enfants et des jeunes	62
4.5. Les niveaux de la participation	66
5. Orientations méthodologiques	73
5.1. Propositions méthodologiques	75
5.2. Boîte à idées et à outils	76
5.3. Suivi et évaluation des pratiques participatives	97
Réflexions finales	105
Références	107

PRÉSENTATION

Cher Mariste de Champagnat.

5

C'est avec grande joie que nous remettons entre tes mains ce « **GUIDE SUR LE DROIT À LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA MISSION MARISTE** ». À la suite d'un processus de consultation auquel ont participé environ dix mille enfants et jeunes maristes des cinq continents¹, ainsi qu'un groupe de quatre cents éducateurs, nous te présentons ce document de référence qui cherche à inspirer et à renforcer notre pratique de participation des enfants et des jeunes dans les différents lieux de mission mariste.

Le texte que nous présentons est directement lié à nos récents Chapitres généraux et Assemblées Internationales de la Mission Mariste. Tout comme le XXII^e Chapitre général (2009) nous a invités « à devenir experts et défenseurs des droits des enfants et des jeunes de manière courageuse et prophétique dans les forums publics », le XXII^e Chapitre

¹ L'intention du texte est inclusive (filles, garçons, adolescents, adolescentes, jeunes femmes, jeunes hommes, éducateurs, éducatrices...). Tout au long du document, sauf nécessité, les règles courantes de la grammaire française sont appliquées. À certaines occasions, et pour des raisons stylistiques, une distinction est faite pour rappeler ce désir d'inclusion.



(2017) demandait « *d'ouvrir les yeux de notre cœur et d'écouter le cri des enfants et des jeunes, en particulier ceux sans voix et sans foyer* » pour vivre un nouveau commencement en nous engageant dans « *la promotion, la protection et la défense des droits des enfants et des jeunes, et dans leur responsabilisation en tant qu'agents de transformation.* »

Concernant les Assemblées Internationales de la Mission Mariste, nous rappelons l'esprit de la première rencontre tenue à Mendes (2007) qui nous exhortait à « *élargir les opportunités des enfants et des jeunes maristes de participer à la prise de décision, de renforcer leur leadership et leur protagonisme* ». De même, la deuxième Assemblée tenue à Nairobi (2014) a déclaré que « *notre rêve est que les Maristes de Champagnat soient reconnus comme PROPHÈTES parce que nous promouvons les droits des enfants et des jeunes et que nous sommes une voix publique dans la défense de ces droits dans les forums politiques et sociaux dans lesquels on réfléchit et on prend des décisions* ».

6 Ainsi donc, ce document, dont la préparation a été dirigée par le Secrétariat Éducation et Évangélisation de l'Institut et a l'aval de la Commission Internationale de la Mission Mariste, cherche à **promouvoir énergiquement notre engagement collectif pour la garantie, la promotion, la protection et la défense des droits des enfants et des jeunes², renforçant leur droit « d'exprimer librement leur opinion sur toute question qui les concerne, et que cette opinion soit dûment prise en compte » (art. 12 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant), au cœur de notre pratique éducative et pastorale et, par conséquent, parmi nos priorités apostoliques les plus urgentes.**

Il est possible que pour certains les idées contenues dans ce Guide soient déjà prises en compte depuis plusieurs années dans les centres éducatifs et les œuvres apostoliques de leur Province/District. Nous voulons que ceux d'entre nous qui ont de l'expérience dans le développement de processus d'écoute et de participation des enfants et des jeunes dans leur environnement, puissent se reconnaître dans ce docu-

² Au risque de sembler répétitifs, nous avons choisi d'utiliser l'expression étendue « enfants et jeunes » ou « enfants, adolescents et jeunes », pour désigner tous les destinataires de notre mission.

ment et, en même temps, se sentir ratifiés et stimulés vers l'amélioration continue de leurs efforts. Il se peut que, pour d'autres, ce soit un premier contact avec un aspect important et complémentaire au service éducatif et évangéliste qu'ils assurent généreusement. À ceux qui viennent de commencer ce chemin, nous souhaitons offrir un outil d'information et de formation qui les aide à entreprendre cette tâche importante d'éducation et de responsabilisation de ceux qui nous sont confiés.

La richesse de notre famille globale s'exprime dans la diversité des manières dont nous accomplissons notre mission conformément à la réalité historique, sociale et culturelle des lieux où nous sommes implantés. Nous espérons que, pour tous, le Guide sera un motif d'enthousiasme, d'espérance et de reconnaissance de la bénédiction que nous avons reçue de Dieu en nous éduquant auprès des enfants et des jeunes et en développant de meilleures façons d'accompagner leur croissance en tant que sujets de droit.

De plus, cette publication est le premier moyen d'informer les enfants et les jeunes des résultats de leur collaboration au processus de consultation, en indiquant comment leurs opinions ont été prises en compte. Sous peu, et avec votre aide, une version du Guide sera préparée avec un langage adapté à leurs formes d'expression, qui permettra une large diffusion et mise en œuvre. Il nous appartient désormais à tous d'initier et de renforcer les activités et les processus d'écoute et de participation des enfants et des jeunes maristes, dans la mesure où ils se prennent en main pour devenir des agents de transformation.

Nous tenons à remercier chaleureusement les enfants, les jeunes, les éducateurs et les gestionnaires qui ont participé à cette démarche, ainsi que Francisco Javier Conde et Zayra Magaña, consultants, qui ont été chargés de préparer le document de base de l'étude et de traiter les contributions qui ont aidé à faire avancer la proposition. Leurs contributions ont été une partie fondamentale de ce texte qui est entre nos mains. Le travail de relecture de la version espagnole par Rocío Vila López, éducatrice de la Province Méditerranéenne, a également été d'une grande valeur. Que Dieu nous bénisse tous.



Nous vous disons au revoir, en confiant à la protection maternelle de Marie les fruits que produira ce nouvel effort. Qu'Elle continue à tout faire parmi nous.

Fraternellement,

F. Carlos Alberto. Rojas Ir. Carlos Albero Rojas Carvajal

Directeur du Secrétariat d'Éducation et Évangélisation (2017-2022)

F. Mark O. Omede

Directeur adjoint du Secrétariat d'Éducation et Évangélisation (2017-2022)

8 décembre 2022

INTRODUCTION

En 2017, l'Institut Mariste a célébré ses deux cents ans de vie. À cette même date, les Maristes du monde se sont réunis au XXII^e Chapitre général et ont pris certains engagements, dont l'un d'entre eux, « développer des initiatives pour responsabiliser les enfants et les jeunes dans toutes les réalités de mission » où nous sommes.

La responsabilisation des enfants et des jeunes ¹n'est possible que grâce à l'exercice du droit à la participation, principe directeur de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, approuvée par son Assemblée générale en 1989. La Convention a également eu un impact sur l'Institut Mariste, et ainsi les exercices et les espaces de participation des enfants et des jeunes se sont multipliés à différents niveaux d'animation et de gouvernement.

Pour continuer à promouvoir cet agenda, et dans le cadre du 30^e anniversaire de la Convention, fin 2019, le Secrétariat Éducation et Évangé-

¹L'adolescence et la jeunesse présentent des caractéristiques spécifiques qui les distinguent et les différencient, mais certaines d'entre elles sont partagées et se chevauchent. Pour les raisons susmentionnées et pour faciliter la lecture de ce texte, les concepts « adolescents » et « jeunes » seront utilisés de manière interchangeable.



lisation de l'Institut a lancé le projet « Debout, Parle & Agis », qui, parmi ses objectifs, a établi l'élaboration d'un guide sur la participation et le protagonisme des enfants et des jeunes dans la perspective du charisme mariste. Ce projet devrait proposer des axes et des lignes directrices de participation dans les écoles, les centres communautaires et sociaux, les maisons d'accueil, les apostolats et tout espace mariste qui travaille avec les enfants, les adolescents et les jeunes.

En octobre 2019, les personnes de liaison de chaque Unité administrative de l'Institut ont reçu la première version de ce guide, ainsi que des propositions pour le soumettre à l'appréciation des étudiants et des éducateurs, dans le but de le consolider.

Le processus de consultation était prévu pour le premier semestre 2020, mais la pandémie de COVID19 a perturbé l'humanité et, en particulier, les services éducatifs de tous les pays, qui n'ont pas été épargnés : dans la plupart des cas, les activités en présentiel ont été suspendues et il a été décidé de s'adapter aux modalités à distance (en utilisant les technologies de la radio, de la télévision et d'Internet). Cette situation a entravé le déroulement des consultations programmées, qui ont été prolongées jusqu'en 2021.

« Je suis reconnaissante parce que les enseignants de notre école sont comme ça, ils sont ouverts à apprendre à nous connaître et à nous comprendre. »

Jeunes Maristes
Province East Asia

Les enfants et les jeunes se sont exprimés sur la disponibilité de l'information sur toutes les questions qui les concernent, la possibilité d'exprimer leur opinion par divers moyens, l'écoute active et respectueuse des adultes et l'impact de leur opinion sur la prise de décision dans les différentes œuvres maristes.

Ces sujets ont été abordés à travers des questions adaptées à leur âge et à leur niveau de développement, à l'aide de divers outils tels que enquêtes, entretiens, dessins, sketches, activités d'écriture, sensibilisa-



tions avec de la musique, vidéos, extraits de films, lectures de poésie, ressources interactives, création d'histoires, forums de cinéma, plateformes de divertissement en ligne et dynamiques de présentation via les réseaux sociaux. Comme nous le verrons tout au long du guide, on trouvera des voix d'enfants et de jeunes pour illustrer les thèmes abordés dans ce travail. Ces « voix d'enfants et de jeunes » traduisent ne serait-ce qu'un peu l'opinion exprimée par les enfants et les jeunes lors de la consultation.

Dans le cas des éducateurs maristes, ils ont dialogué sur mêmes axes thématiques à travers des groupes de discussion, des entretiens et des enquêtes, mais spécifiquement liés au contenu de la première version du guide, identifiant les aspects qui devraient être ajustés, renforcés ou ajoutés dans la document.

En février 2021, des vidéoconférences ont eu lieu avec les responsables du projet dans chaque Province pour partager les stratégies qu'ils ont utilisées en vue de mettre en œuvre le projet, d'identifier les défis et les propositions, ainsi que de suggérer des mécanismes de suivi. Par la suite, un groupe de consultants a examiné toutes les contributions reçues, ce qui a abouti à la version finale du guide.

Enfin, et après l'aval de la Commission Internationale de la Mission Mariste, nous mettons ce document à la disposition des éducateurs, avec l'assurance que sa mise en œuvre contribuera à la responsabilisation des enfants et des jeunes dans l'exercice de leurs droits, cœur de la mission éducative et évangélisatrice des Maristes de Champagnat.







1

L'IMPORTANCE DE
LA PARTICIPATION
DES ENFANTS ET
DES JEUNES POUR
LA COMMUNAUTE
MARISTE

1.1. LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES À LA MISSION MARISTE

L'importance de la participation des enfants et des jeunes sur la scène internationale s'est renforcée au cours des trente dernières années, grâce à l'impulsion que lui a donnée la Convention relative aux Droits de l'Enfant¹. La Convention a également eu un impact sur la Congrégation mariste et, dans cette période, les exercices et les espaces de participation des enfants et des jeunes se sont multipliés.

Depuis la fondation de l'Institut des Frères Maristes, nous trouvons des éléments précieux de ce qui se développera plus tard, comme le droit des enfants et des jeunes à exprimer librement leur opinion sur toutes les questions qui les concernent. L'écoute étant une phase très impor-

¹ Selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

tante des processus participatifs, nous pouvons affirmer en toute certitude que l'écoute des enfants et des jeunes est au cœur du charisme de l'Institut depuis sa fondation, et, d'une manière particulière, l'écoute de ceux qui vivent la pauvreté, l'ignorance spirituelle et l'exclusion.

Nous, Maristes de Champagnat, sommes nés auprès du lit du jeune Montagne. Marcellin est allé à sa rencontre, l'a vu, l'a écouté et a été sensible à sa douleur et à sa souffrance. Il a fondé une communauté passionnée par le fait d'être un signe de l'amour de Dieu parmi les enfants et les jeunes, dédiée à leur éducation à partir des valeurs chrétiennes, une communauté prête à se déplacer, à voir, à écouter et à être sensible aux enfants et aux jeunes marginalisés et exclus.

« Être participants et être écoutés est un sentiment de gratitude parce qu'on nous donne l'occasion de parler et de donner une opinion en tant qu'étudiant mariste. »

Jeunes Maristes
Province East Asia

16 D'autre part, l'écoute attentive des enfants et des jeunes est étroitement liée aux dispositions de l'article 12 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le plus important traité international relatif aux droits humains de l'enfance et de l'adolescence.

En outre, ce thème est également en ligne avec le Magistère de l'Église catholique, qui trouve dans la participation « un devoir que nous devons tous accomplir consciemment, de manière responsable et en vue du bien commun » (Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, n° 189)² et avec la proposition du Pacte Éducatif Global, lancé par le pape

² « La conséquence caractéristique de la subsidiarité est la participation, qui s'exprime, essentiellement, en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la communauté civile à laquelle il appartient. La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun. Elle ne peut pas être délimitée ou restreinte à quelques contenus particuliers de la vie sociale, étant donné son importance pour la croissance, humaine avant tout, dans des domaines tels que le monde du travail et les activités économiques dans leurs dynamiques internes, l'information et la culture et, à un degré maximum, la vie sociale et politique jusqu'aux plus hauts niveaux comme ceux dont dépend la collaboration de tous les peuples pour l'édification d'une communauté internationale solidaire. Dans

François, dans son invitation à écouter la voix des enfants et des jeunes pour construire ensemble un avenir de justice et de paix, une vie digne de toute personne.


1.2. JALONS DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL MARISTE

Parmi les jalons marquants concernant la participation des enfants et des jeunes dans l'Institut Mariste au cours des 30 dernières années, nous signalons les suivants :

- 1998 : Le document « Mission Éducative Mariste » souligne la nécessité d'écouter, de demander, de rechercher, de prier et de regarder notre monde à travers les yeux des jeunes.
- 2005 : Au cours de l'Année Mariste des Vocations, le Conseil général a réalisé un exercice parmi les jeunes d'Europe pour comprendre, de leur point de vue, ce que signifie suivre Jésus dans la société contemporaine.
- 2006 : Au Kenya, une Rencontre des Jeunes du Continent Africain a eu lieu avec le Conseil général, au cours de laquelle ils ont souligné les problèmes de drogue, de pauvreté, de violence et de corruption auxquels ils sont confrontés dans leur pays.
- 2007 : Aux Philippines, une Rencontre des Jeunes Asiatiques s'est tenue avec le Conseil général, au cours de laquelle ils ont discuté du défi de vivre leur engagement chrétien face à des situations telles que le développement technologique accéléré, les dynamiques de travail qui transforment radicalement les relations au sein des familles, l'engage-

17

cette perspective, devient incontournable l'exigence de favoriser la participation, surtout des plus défavorisés, et l'alternance des dirigeants politiques, afin d'éviter l'instauration de privilèges occultes ; en outre, une forte tension morale est nécessaire, pour que la gestion de la vie publique soit le fruit de la coresponsabilité de chacun vis-à-vis du bien commun ».



ment professionnel, les addictions et le gangstérisme.

- 2007 : L'Assemblée Internationale de la Mission Mariste « Un cœur, une mission », qui s'est tenue à Mendes, a exhorté à élargir les opportunités pour les enfants et les jeunes maristes de participer à la prise de décision, à renforcer leur leadership et leur protagonisme.
- 2008 : La Rencontre du Conseil général mariste avec des jeunes de la Région du Pacifique, à Sydney, dans le cadre des Journées Mondiales de la Jeunesse.
- 2008 : La Rencontre avec les jeunes du Brésil et du Cône Sud a eu lieu en Argentine. La réflexion a porté sur la réalité des jeunes et leur engagement chrétien dans le contexte de leurs pays.
- 2008 : Lors de la Rencontre des Jeunes de l'Arco Norte tenue au Guatemala, les jeunes participants ont discuté des situations de pauvreté, de marginalisation, des contextes de violence, des réalités des familles de la région, ainsi que des défis du multiculturalisme, de diverses actions de solidarité et des mouvements de la pastorale des jeunes.
- 2009 : Lors de la Rencontre Interaméricaine « Cœur Solidaire Mariste », dans la ville de Belém, un processus d'écoute a été organisé pour les enfants et les jeunes de tout le continent américain, avec près de six mille cinq cents participants qui ont exprimé leur opinion sur les réalités familiales, scolaires, communautaires et ecclésiales qui étaient les leurs, sur l'exercice de leurs droits et les obstacles rencontrés dans leur mise en œuvre.
- 2009 : Le XXI^e Chapitre général, tenu à Rome, a appelé la communauté mariste à devenir, de manière courageuse et prophétique, des défenseurs experts des droits des enfants et des jeunes.
- 2011 : Dans le cadre de l'initiative « Avents de Solidarité », des témoignages d'enfants ont été recueillis pour prier à partir de questions telles que la non-discrimination, le handicap, la migration et la participation.
- 2011. À Madrid, en Espagne, a eu lieu la Rencontre Internationale



des Jeunes Maristes « Belivin' », coïncidant avec la Journée Mondiale de la Jeunesse, pour partager les expériences et les processus de participation des jeunes dans leurs contextes locaux.

- 2013: À Rio de Janeiro (Brésil), la Rencontre Internationale de la Jeunesse Mariste « Cambio 2013 » s'est tenue dans le cadre de la Journée Mondiale de la Jeunesse sous la devise : Faire la Différence.
- 2013 : La Fondation Mariste pour la Solidarité Internationale (FMSI), en collaboration avec le Mouvement Mondial pour l'Enfance, a consulté les enfants sur les Objectifs de Développement du Millénaire (2000 – 2015), en vue de préparer les Objectifs de Développement Durable (2015 – 2030). Plus d'un millier d'enfants d'Amérique ont donné la priorité aux objectifs suivants :

1^o Éradiquer la pauvreté.

2^e Éducation de qualité.

3^e Éradiquer la faim.

4^e Vie saine.

5^e Vivre en paix pour mettre fin à la violence.

- 2014 : Lors de l'Assemblée Internationale de la Mission Mariste au Kenya (Nairobi), l'engagement à promouvoir les droits des enfants et des jeunes a été lancé, ainsi qu'à créer de nouvelles structures permettant la participation, la coresponsabilité et la prise de décision.
- 2015 : A Lyon, France, lors de la Rencontre internationale des jeunes Maristes à l'occasion du 200e anniversaire de la promesse de Fourvière, les jeunes maristes de la famille mariste (frères maristes, père mariste, sœurs maristes et sœurs missionnaires maristes) ont participé à l'action « Oser ». Maristes et Sœurs Missionnaires Maristes) ont participé à l'événement «Oser rêver». Oser Rêver» qui a offert un espace de rencontre, d'écoute, de dialogue et d'engagement aux jeunes maristes du monde entier.
- 2016 : Dans le cadre du travail de l'Institut Mariste dans l'Alliance pour



éliminer toute forme de violence contre les enfants d'ici 2030, plus de huit cents étudiants de différents pays d'Amérique ont participé à une consultation pour faire connaître leur opinion sur les situations de violence qui les affectent, ainsi que les actions nécessaires pour y mettre un terme.

- 2017 : Dans la phase préparatoire du XXII^e Chapitre général tenu en Colombie, des jeunes de différentes Provinces ont exprimé leur opinion sur les principaux défis du monde et la réponse attendue de l'Institut Mariste. Dans le document final, la demande à l'Institut de « fuir les approches paternalistes et de renforcer les capacités des sans voix » a été exprimée avec force.
- En 2017 et 2018, des jeunes maristes se sont rendus au siège de l'ONU pour participer au Forum Politique de Haut Niveau qui examine l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable.
- 2018 : Lors de la Journée de Débat Général des Nations Unies, organisée à Genève, on a échangé sur le rôle des enfants en tant que défenseurs des droits humains. À cette fin, des consultations ont été organisées, auxquelles ont participé 1 300 enfants et jeunes maristes de 13 pays, sous le thème « Renforcer les capacités des sans voix ».
- 2018 : À la suite à un accord de collaboration entre l'Institut Interaméricain de l'Enfance et de l'Adolescence (IIN) et la Fondation Mariste pour la Solidarité Internationale (FMSI), le travail de recherche « Enfance et violences : le défi de garantir les droits dans les contextes quotidiens des enfants » a vu le jour. Des enfants et des adolescents du Brésil, du Mexique, du Guatemala et du Chili avaient été interrogés sur leur vie quotidienne, afin d'identifier des situations à risque et des facteurs de protection contre la violence qu'ils subissent.
- 2019 : À Guatemala City, Guatemala, des jeunes maristes des quatre branches de la Famille Mariste des cinq continents ont participé à la rencontre « Tisser la vie », pour réfléchir et renforcer leur engagement à l'appel à être une présence de Marie dans l'Église et dans le monde d'aujourd'hui.





JASMIN KAYE S.

REDAMN



2

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES AU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS



2.1. LE CONTENU DU DROIT À LA PARTICIPATION

La Convention relative aux Droits de l'Enfant a radicalement transformé la conception sociale des enfants et adolescents envisagés comme mineurs, incapables, dépendants et objets de protection. La Convention les a reconnus comme des personnes dotées de droits, des acteurs sociaux primaires et des sujets en développement qui atteignent progressivement des niveaux d'autonomie plus élevés.

« À l'école, dans le domaine de la Éducation physique, j'ai donné mon avis sur ce que pourrait être la danse appelée « Oiseaux » pour l'exécuter avec mes camarades de classe. Quand je donne mon avis, ma maîtresse montre de l'intérêt et tient compte de mon avis. »

Étudiante mariste des Amériques

Cet important traité international a établi quatre droits fondamentaux et principes directeurs de toutes les lois internationales relatives aux droits humains des enfants : l'intérêt supérieur¹, le droit à la vie, à la survie et au développement, la non-discrimination et la participation des enfants.

Dans son article 12, la Convention établit l'obligation des États de garantir que les enfants et les jeunes puissent former leur propre jugement et « exercer leur droit d'exprimer librement leur opinion sur toutes les questions qui les concernent, et que cette opinion soit dûment prise en compte ». C'est pourquoi ils doivent-ils être entendus directement ou par l'intermédiaire d'un représentant, en tenant compte des particularités de leur âge et de leur maturité.

« Je connais les droits parce qu'à l'école, ils m'en ont parlé à travers le théâtre ou le dessin. Nous avons toujours été consultés sur nos droits, par exemple, celui d'étudier et de nous amuser, d'aller à l'école pour être heureux.

Élève de l'école primaire
Province Norandina

Pour exercer le droit à la participation, dans les articles 13 à 17 la Convention consacre d'autres droits fondamentaux tels que le droit à la liberté d'expression ; le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; le droit à la liberté d'association et la liberté de réunion pacifique ; le droit de ne pas subir d'immixtions arbitraires ou illégales dans leur vie privée, leur famille, leur domicile ou leur correspondance ou de faire l'objet d'atteintes à leur honneur et à leur réputation ; et enfin, le droit à l'information.

Le Comité des Droits de l'Enfant est un organe des Nations Unies composé d'experts indépendants qui supervise l'application de la Convention par tous les États qui l'ont ratifiée, et publie des Observations générales à travers lesquelles il interprète le contenu de la Convention, abordant des questions spécifiques.

¹Pour en savoir davantage https://www2.ohchr.org/English/bodies/crc/docs/GC/CRC.C.GC.14_sp.doc

En 2009, le Comité a publié son Observation Générale n° 12, dans laquelle il interprète le contenu du droit des enfants et des adolescents d'être entendus et de voir leur opinion prise en considération, comme l'une des valeurs fondamentales de la Convention.

Dans cette observation, on constate que dans la plupart des sociétés du monde, on identifie un large éventail de situations,

de pratiques culturelles et d'attitudes profondément enracinées qui, associées aux barrières politiques et économiques, empêchent les enfants et les jeunes d'exprimer leur opinion sur toutes les situations qui les affectent, et que cette opinion soit considérée dans la prise de décision.

Dans son interprétation de l'article 12, le Comité identifie les éléments ci-dessous comme le contenu le plus pertinent du droit des enfants, des adolescents et des jeunes d'être entendus :

- Ils ont le droit d'être entendus individuellement et en groupe.
- Ils doivent pouvoir exprimer librement leur opinion sur toutes les questions qui les concernent.
- Ces opinions doivent être contemplées en tenant compte de leur âge et de leur maturité.
- Il faut reconnaître aux enfants la capacité de se for-

« L'autre jour, j'en parlais avec un ami, on nous entend mais on ne nous écoute pas. Nous venons ici, nous donnons notre avis, nous disons ce que nous ressentons, mais nous ne savons pas s'ils cherchent à faire preuve d'empathie ou non. »

Daniel, étudiant universitaire
Province México Occidental

« Écrire des poèmes ou des histoires peut aussi être un moyen de s'exprimer ou de donner son opinion, car en écrivant, on peut s'exprimer sans être jugé par les autres. »

Jeunes Maristes
Province East Asia

ger leurs propres opinions dès leur plus jeune âge, c'est pourquoi les moyens non verbaux d'exprimer leur opinion doivent être respectés, comme le jeu, le dessin ou l'expression corporelle. Des ajustements raisonnables doivent être apportés pour garantir leur pleine participation.

- Le droit de participer est une option et non une obligation.
- Les procédures d'écoute et de participation doivent être accessibles et appropriées.
- L'écoute directe des enfants et des adolescents doit être privilégiée, mais leur participation peut également s'exercer par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organe approprié qui n'a pas de conflit d'intérêt avec eux. L'obligation du représentant est de communiquer avec exactitude leurs opinions.

Le Comité souligne que certaines mesures sont nécessaires pour que le droit des enfants, des adolescents et des jeunes d'être entendus soit une réalité :

- a. Préparation :** Ils doivent connaître leur droit d'être entendus, ainsi que les modalités, horaires, lieux, participants et alternatives de participation.
- b. Audience :** Le domaine de l'exercice participatif doit être propice et inspirer confiance.
- c. Évaluation des capacités :** La possibilité de former son propre jugement de manière raisonnable et indépendante doit être évaluée au cas par cas.
- d. Information sur les résultats :** Ils doivent savoir comment leurs avis ont été pris en compte.

Bien que le Comité propose des stratégies aux États pour garantir le droit à la participation, certaines d'entre elles peuvent être mises en œuvre dans divers

**« Nous comptons aussi
et nous contribuons à la
communauté. »**

Adolescence de 13 à 15 ans
Province México Central

environnements tels que les écoles, les centres culturels ou les centres d'aide aux enfants et aux jeunes. Soulignons parmi celles-ci :

a. Établir dans toutes les institutions, lorsque cela est possible, un organe qui garantit les droits des enfants et des jeunes, et où ils peuvent directement déposer des plaintes concernant des situations qui entravent ou violent leurs droits ou empêchent leur participation.

b. Offrir une formation sur le droit à la participation à tout le personnel qui travaille directement avec les enfants et les jeunes.

c. Garantir la mise en place de mécanismes permanents (conseils, assemblées, etc.) pour qu'ils puissent exprimer leurs avis, et faire en sorte que ces avis aient un effet sur les décisions institutionnelles.

d. Mettre en œuvre des campagnes de communication qui combattent les attitudes négatives et les préjugés des adultes concernant la participation des enfants et des jeunes.

« Les enseignants et les coordinateurs doivent être attentifs à tous les élèves parce qu'il y a des garçons ou des filles qui les intimident et ils ne disent rien ; ils doivent être très attentifs pour qu'ils sachent la situation qu'ils vivent. »

Élève de l'école primaire
Province Norandina

2.2. LA PARTICIPATION DANS LE DOMAINE ÉDUCATIF

Le Comité se réfère à un ensemble de domaines et de situations de la vie quotidienne des enfants et des adolescents dans lesquels le droit à la participation doit être respecté avec une attention particulière. Parmi eux, nous faisons une référence particulière au domaine éducatif, en raison du caractère éducatif et évangéliste des œuvres maristes



(écoles, œuvres sociales, missions et autres).

Déjà dans sa première Observation Générale publiée en 2001, le Comité avait indiqué que l'éducation devait être dispensée de manière à respecter la dignité intrinsèque des enfants et des jeunes, leur permettant d'exprimer librement leur opinion et de participer à tous les aspects des institutions éducatives, à travers la création de communautés scolaires, de conseils d'élèves, de conseils entre pairs, d'intervention dans les processus disciplinaires, entre autres aspects. En ce sens, l'Observation Générale 12 réitère que :

- La participation et la prise en compte de leurs opinions contribuent à éliminer l'autoritarisme, la discrimination, le manque de respect et la violence.
- L'apprentissage participatif devrait être encouragé dans tous les programmes éducatifs. Les étudiants doivent pouvoir exprimer leur opinion dans la planification des contenus éducatifs.
- Les droits humains, et en particulier les droits de la jeunesse, doivent être mis en pratique dans les communautés éducatives.
- La participation doit être permanente à travers les conseils et les assemblées. Il est recommandé de promouvoir la création d'organisations d'étudiants indépendantes.
- La participation devrait inclure des consultations sur les politiques éducatives : programmes, méthodes pédagogiques, structures

« Je voudrais proposer qu'il y ait des assemblées avec les chefs de groupe, qui seraient chargés de recueillir les voix des étudiants. »

Adolescent de 13 à 15 ans
Province México Central

« Pour garantir la 'libre' expression des opinions, nous devons pouvoir participer sans pression et dans des environnements où nous nous sentons en sécurité et respectés ».

Jeune Mariste - Province East Asia

scolaires, aspects disciplinaires, budgets et systèmes de protection, etc.

- En particulier, l'opinion des étudiants doit être prise en compte dans toutes les questions des communautés éducatives qui touchent un intérêt supérieur, comme la transition entre les niveaux scolaires, l'élection de groupes, les questions disciplinaires ou les résultats scolaires.

« Participer et être entendu, c'est avoir le droit de donner ses propres suggestions et opinions sur une tâche ou un problème donné. De plus, les gens sont prêts à écouter vos problèmes et à agir pour donner une solution précise et immédiate au problème. »

Jeune Mariste - Province East Asia

- L'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur réclament nécessairement l'écoute et la participation des enfants et des jeunes.
- La possibilité de participer et de prendre des décisions dans tous les aspects pertinents de leur vie (éducation, santé, sexualité, famille, procédures judiciaires et administratives, etc.) est un facteur très important qui favorise la résilience et le développement des enfants et des jeunes. Internet et les espaces virtuels sont des espaces nouveaux et précieux pour intensifier et élargir leur participation et le développement de leur citoyenneté active.
- De plus, le Comité encourage la promotion de la participation des enfants et des jeunes dans d'autres domaines qui pourraient être pertinents dans certaines œuvres maristes tels que les activités récréatives, sportives, culturelles et artistiques ; les processus de prévention et de prise en charge des victimes de violences ; les procédures d'immigration et d'asile ; les situations d'urgence sociale ; les modalités de placement familial pour les enfants privés de protection parentale, entre autres.



2.3. LES CARACTÉRISTIQUES DES PROCESSUS PARTICIPATIFS

De l'avis du Comité, pour que la participation des enfants et des jeunes soit efficace et authentique, elle doit être considérée comme un processus permanent et non comme une action isolée. Pour ce faire, les processus participatifs doivent répondre aux caractéristiques ci-dessous :

- a. **Transparents et informatifs.** Les enfants et les jeunes doivent être informés de leur droit d'exprimer leur opinion et que celle-ci soit dûment prise en compte. De même, ils doivent connaître les objectifs, les modalités et la portée de leur participation.
- b. **Volontaires.** Le droit d'exprimer leur opinion est facultatif ; ils peuvent décider de participer directement ou par l'intermédiaire d'un représentant à un processus participatif, et ils peuvent même choisir de s'abstenir de participer.
- c. **Respectueux.** Leurs opinions doivent être prises en considération et dans le respect de leurs contextes socioéconomiques, environnementaux et culturels.
- d. **Pertinents.** Les questions abordées par les processus participatifs doivent être significatives et d'intérêt dans leur vie quotidienne.
- e. **Adaptés.** Les environnements et les méthodes de travail doivent être adaptés à leur développement évolutif.
- f. **Inclusifs.** Ils doivent offrir des chances égales, un soutien et des

« Les jeunes et les enfants sont timides parce que la société ne nous a pas offert d'espaces de participation dans lesquels nous pourrions développer nos propres critères. »

Jeune ancien élève
Province Norandina

ajustements raisonnables afin que ceux qui souffrent souvent de discrimination ou qui vivent avec un handicap puissent exprimer leurs opinions.

g. Formatifs. Les personnes qui assument des rôles de facilitateurs des processus participatifs doivent recevoir la préparation et les connaissances nécessaires pour mener à bien leur travail.

h. Sûrs. Il faut éviter qu'ils subissent des répercussions négatives ou des représailles en raison de leur participation.

i. Responsables. Il est nécessaire d'évaluer et d'assurer le suivi du processus participatif, en rendant compte de la manière dont leur participation a influencé la prise de décision.

La dernière section du guide comprend une rubrique qui cherche, à partir de questions, à être un point de référence pour les éducateurs lors de la mise en œuvre de processus de participation.

« Dans ce dessin, j'aide les chauffeurs de camion qui laissent parfois tomber leur argent et je les aide à le récupérer. Je vais aussi vendre de la nourriture avec ma mère sur l'étal de ma tante au marché. »

Rodrigo, enfant participant
à une œuvre sociale
Province México Occidental

2.4. LES ENFANTS ET LES JEUNES QUI NECESSITENT UNE ATTENTION PRIORITAIRE

Dans l'approche de l'égalité et de la non-discrimination, une attention prioritaire doit être accordée dans les processus participatifs à ceux qui souffrent de marginalisation et d'exclusion, comme dans les situations suivantes :



- Les filles et les adolescentes, car les stéréotypes de genre et les valeurs patriarcales leur imposent de sérieuses limitations dans l'exercice de leurs droits.
- Les enfants en bas âge (entre 0 et 6 ans) peuvent faire des choix et communiquer leurs sentiments, leurs idées et leurs désirs de multiples manières : leurs opinions et leurs sentiments doivent être respectés.
- Tous les espaces éducatifs doivent favoriser l'inclusion maximale des enfants et des jeunes handicapés. Ils doivent disposer des modalités de communication et des soutiens nécessaires pour exprimer leurs opinions, dans des espaces intégrés, avec les personnes non handicapées.
- Les opinions des enfants et adolescents impliqués dans le système judiciaire sont cruciales dans les processus de prévention, de réinsertion sociale et de restitution de leurs droits.
- La participation des enfants et des jeunes paysans et autochtones nécessite de garantir le droit à une interprétation culturellement appropriée, et le droit à la représentation chaque fois que c'est nécessaire.
- Ceux qui vivent dans la pauvreté ou dans la rue, car ils sont généralement victimes de la violence.
- Ceux qui vivent sans protection parentale dans des foyers, des familles d'accueil et dans des processus d'adoption.
- Ceux qui se trouvent dans des contextes migratoires, demandeurs d'asile et de refuge.
- Les enfants et les jeunes transgenre.
- Les adolescents et les jeunes consommateurs de drogues.

L'engagement évangélique des éducateurs maristes s'exprime dans l'amour particulier pour ces enfants et ces jeunes marginalisés, exclus, dont les droits sont bafoués. Avec eux, les Maristes de Champagnat trouvent des chemins pour recréer le charisme mariste et maintenir vivante leur mission.









3

L'APPROCHE
CENTRÉE SUR
L'ADULTE ET FONDÉE
SUR LES DROITS À
LA PARTICIPATION
DES ENFANTS ET DES
JEUNES

Dans l'exercice de leur droit à la participation, les enfants et les jeunes ont besoin du soutien des adultes afin qu'il y ait, graduellement et progressivement, une coresponsabilité dans la vie communautaire et scolaire où ils jouent des rôles significatifs et pertinents tant pour leurs intérêts que pour leur croissance personnelle. L'ouverture au potentiel de l'enfance et de la jeunesse nous permet de reconnaître et de valoriser la diversité, de briser les stéréotypes, ainsi que de faire preuve de tolérance et d'autonomie. Dans cette section, nous explorons deux visions contrastées de l'interaction de la génération adulte par rapport aux jeunes générations. En tant que Maristes, nous voulons éviter l'approche centrée sur les adultes (qui donne la priorité à la perspective adulte) et évoluer vers une approche basée sur les droits.

« Les jeunes et les enfants sont timides parce que la société ne nous a pas offert d'espaces de participation dans lesquels nous pourrions développer nos propres critères. »

Jeune ancien élève
Province Norandina

3.1 L'APPROCHE CENTRÉE SUR L'ADULTE OU PROTECTIONNISTE

Étymologiquement, le mot 'enfance' vient du latin « in-fale » qui signifie « celui qui ne parle pas », celui qui n'a rien à dire ou qui ne mérite pas d'être écouté. Cette conception de l'enfance, encore présente aujourd'hui, mine les capacités des enfants et des adolescents en les considérant comme des citoyens, mais pas encore complètement.

Ce qui existe derrière ces perceptions, que les adultes ont souvent sans même s'en rendre compte, a pour nom représentations sociales. Ces représentations sociales de l'enfance se sont construites tout au long de l'histoire et se traduisent par des pratiques qui limitent la pleine reconnaissance des enfants en tant que sujets au sein d'une famille, d'une école ou de la société elle-même. Les adultes sous-estiment souvent les connaissances, les compétences et la créativité des enfants et des jeunes, ce qui laisse entrevoir qu'il semble normal qu'ils ne prennent pas de décisions par eux-mêmes, même lorsqu'elles les concernent.

De ce qui précède émergent différentes attitudes des adultes : la première consiste à envisager les enfants comme des « objets » qui n'ont que peu ou rien à apporter. Imaginons une situation où l'adulte écrit une lettre à une autorité scolaire nouvellement élue sans prendre en compte l'opinion, les commentaires ou les idées des enfants et des jeunes parce qu'il ne les croit pas capables ou parce qu'il veut « les libérer des conséquences possibles ». Quelle est la perception de cet adulte à leur égard ?

« Dans ce dessin, j'aide les chauffeurs de camion qui laissent parfois tomber leur argent et je les aide à le récupérer. Je vais aussi vendre de la nourriture avec ma mère sur l'étal de ma tante au marché. »

Rodrigo, enfant participant
à une œuvre sociale
Province México Occidental



Une attitude similaire consiste à les considérer comme des « conteurs » qu'il faudrait remplir. Cette approche vise à les préparer à la vie d'adulte ou à s'adapter en société. De même, on suppose qu'ils doivent apprendre à penser comme des adultes. Un exemple de cette pratique est lorsqu'un adulte dicte les règles selon lesquelles les jeunes doivent participer à une activité ou adhérer à ses termes et conditions. Par exemple, inclure un élève dans un comité d'école composé uniquement d'adultes, où eux seuls s'expriment et où les avis des plus jeunes sont rarement entendus.

Dans notre société, il existe une relation de pouvoir des adultes sur les enfants et les jeunes, qui peut aller du fait de ne pas écouter leurs opinions à appliquer une discipline stricte, voire à commettre des abus psychologiques et physiques à leur rencontre. Parmi les preuves qui mettent en évidence les dommages que les adultes causent aux enfants et aux jeunes, nous pouvons souligner la séparation de leurs familles et leur institutionnalisation, c'est-à-dire le fait de les placer dans des espaces où ils pourraient être plus en sécurité, ou confier leur protection et leur garde à d'autres personnes sans prendre en compte leur opinion et leur état émotionnel. Ces exemples montrent combien les décisions que nous prenons dans le meilleur intérêt des enfants et des jeunes finissent souvent par leur faire encore plus de mal.

Un autre exemple serait lorsque les enfants et les adolescents ne sont pas pris en compte dans les programmes institutionnels qui les touchent directement, ou dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques qui les laissent de côté : ne pas allouer suffisamment de ressources aux initiatives publiques qui impliquent les enfants et les jeunes, restreindre les dépenses qui leur sont allouées par rapport à celles consenties dans

« Il y a beaucoup de gens qui se considèrent plus sages et qui invalident l'opinion du jeune, parce qu'ils pensent qu'il n'a pas vécu assez longtemps pour savoir, qu'il n'a pas d'expérience et qu'il ne peut pas prendre position. »

Adolescent - Brésil

d'autres domaines, ou, de la part des politiques publiques, ne pas mettre l'accent sur les droits des enfants et des jeunes.

Les arguments les plus utilisés par les adultes pour ne pas incorporer une perspective de participation font référence au fait que les enfants et les jeunes n'ont pas les compétences nécessaires pour participer, que la participation et la responsabilisation réduiront le respect envers les parents et les autres adultes, qu'ils doivent d'abord exercer des responsabilités et ensuite des droits, ou qu'en leur donnant le droit de participer, ils perdront l'occasion de vivre leur enfance ou de profiter de leur jeunesse. En considérant ces arguments comme valables, on manque l'occasion de parvenir, dès le plus jeune âge, au développement des valeurs démocratiques dans le cadre d'une formation progressive susceptible de donner aux enfants et aux jeunes des outils pour exercer leur citoyenneté.

« Les enseignants vous demandent-ils ce que vous pensez ? »

« Oui et non, parce que si vous demandez quelque chose de faux, ils vous disent pourquoi vous vous éloignez du sujet, ils nous grondent. Il me semble qu'ils n'acceptent que ce qu'ils veulent que vous disiez, et ce qu'ils ne veulent pas, ils refusent de vous laisser parler. »

NN de 10 à 12 ans - Province
México Central

42

3.2. L'APPROCHE CENTRÉE SUR LES DROITS ET LA PARTICIPATION

Il est absurde de croire que des jeunes de 16, 18 ou 20 ans deviennent soudainement des citoyens responsables et engagés s'ils n'ont pas acquis d'expérience préalable dans le développement des compétences et des valeurs démocratiques. Pour que ces compétences soient ef-

ficacement développées, des progrès harmonieux et progressifs sont nécessaires dès la petite enfance. On y parvient en impliquant les enfants, les adolescents et les jeunes dans tous les espaces de la vie publique et privée : à la maison, à l'école et dans des milieux de socialisation plus larges.

Contrairement à l'approche centrée sur les adultes, l'approche axée sur les droits des enfants les positionne comme des collaborateurs actifs pouvant apporter d'importantes contributions aux processus éducatifs. Cette logique implique que le respect de la créativité et des capacités des enfants et des jeunes est essentiel pour que les programmes et projets qui les concernent soient réussis et significatifs pour eux.

Dans cette perspective, on reconnaît que les jeunes, tout comme les adultes, possèdent des compétences, des forces et des expériences qu'ils peuvent apporter aux lieux et aux processus auxquels ils participent. L'apport de cette approche renforce la conviction que les adultes se nourrissent des apports des enfants, des adolescents et des jeunes, et vice versa.

Ainsi, lorsque nous parlons de développer des axes directeurs de participation des enfants et

« Parfois, les adultes ne tiennent pas compte de notre opinion parce qu'ils pensent que nous n'avons pas de bons critères. Cependant, les adultes devraient être plus ouverts et apprécier notre opinion parce que les enfants et les jeunes expriment ce qu'ils ressentent de manière cohérente, quel que soit leur âge. »

Adolescent de 13 à 15 ans -
Province Santa María de los Andes

« Beaucoup de gens pensent que parce que nous sommes des enfants, nous n'avons pas la maturité nécessaire pour avoir une opinion, mais nous avons TOUS LE DROIT DE PARTICIPER. »

Anna, 12 ans - Brésil

des jeunes pour les communautés, les écoles, les œuvres sociales, les missions, les projets avec les jeunes diplômés, etc., nous affirmons que la participation basée sur les droits humains doit être au centre de toute planification et programmation dans les œuvres. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les capacités des éducateurs, des parents, des agents pastoraux, ainsi que de toute personne impliquée dans les processus de formation ou ayant une fonction de promotion, d'accompagnement et d'enrichissement de nouvelles expériences de participation des enfants et des jeunes dans les œuvres maristes.

Il existe une multitude de preuves sur les avantages d'encourager la participation des enfants et des jeunes (Lansdown 2001 ; UNICEF, *Save the Children* 2003 ; UNFPA 2008). Ci-dessous, quelques arguments en faveur de la participation des enfants et des jeunes :

Les enfants et les jeunes génèrent des aspirations plus grandes, gagnent en confiance, en estime de soi et changent d'attitude, se positionnant ainsi comme agents de changement.

Une participation substantielle leur apporte des éléments pour contribuer à leur famille ou à leur environnement proche, améliorer leurs compétences sociales, leur capacité à résoudre les conflits et leur autonomie. Ces compétences sociales leur permettront d'être des jeunes plus responsables et socialement conscients, plus flexibles et mieux disposés envers la diversité des opinions.

Ils développent des compétences en communication ainsi que des comportements prosociaux. Ils ont la possibilité de développer leurs compétences en leadership, leur confiance en eux, de contribuer au développement de leur résilience et d'éviter les comportements à risque.

« Lorsque vos opinions sont prises en compte, vous vous sentez bien dans votre peau, car vous savez que vous êtes apprécié et que vous avez fait quelque chose d'important. »

Étudiant
Province Santa María de los Andes



La prise de décision par les adultes en est améliorée. Lorsqu'on travaille avec des enfants et des jeunes, il est nécessaire d'aborder la meilleure information disponible : celle qu'ils peuvent nous donner. De nombreuses institutions éducatives se soucient d'améliorer les acquis d'apprentissage, les résultats et la qualité de l'enseignement. Cependant, on leur demande rarement comment ils peuvent contribuer à réduire les problèmes dans les milieux de vie et les communautés éducatives. En développant des structures plus participatives dans les communautés éducatives, il y a une plus grande probabilité d'établir une relation harmonieuse entre tous ses membres, ainsi qu'un environnement d'enseignement et d'apprentissage plus approprié.

Une meilleure compréhension et un plus grand engagement envers une communauté démocratique. Lorsque dans les institutions éducatives il est question de développer des exercices démocratiques, ceux-ci sont souvent compris comme la tenue d'élections pour élire des représentants. Il s'agit d'une erreur de participation car la démocratie ne se limite pas au vote ; les institutions éducatives doivent plutôt développer des processus participatifs qui imprègnent tout l'environnement institutionnel, afin que les enfants, les adolescents et les jeunes comprennent que c'est cela, la démocratie, et pas seulement l'élection d'un gouvernement.

Une plus grande clarté sur leurs droits et responsabilités. Les enfants et les jeunes comprennent que leur liberté est limitée par les droits et la liberté d'autrui, et que leurs actions peuvent les affecter. Ils feront l'expérience du respect de leurs points de vue et découvriront l'importance de respecter ceux des autres, comprenant ainsi la valeur de la démocratie. En apprenant à poser

« Je changerais la façon dont le temps de la journée scolaire est dicté par les programmes. Pourquoi ne pouvons-nous pas apprendre pendant que nous vivons ? Nous n'utilisons pas notre éducation dans des 'réservoirs' dans le monde réel, pourquoi dans les écoles alors ? »

Jeune mariste
Province East Asia

des questions, à donner des avis, à dialoguer et à écouter, ils acquerront les aptitudes et les compétences nécessaires pour développer la pensée critique et le jugement, éléments essentiels de la participation à une société démocratique.

La participation permet une plus grande protection. La Convention relative aux Droits de l'Enfant n'entend pas leur reconnaître les mêmes droits que les adultes ; elle vise, en tout cas, à leur donner la possibilité d'exprimer leur point de vue à leur

« Qu'est-ce que cela signifie pour vous de participer et d'être entendu »

« Être entendu ou parler au nom d'autres personnes qui ne peuvent pas dire un mot ou exprimer leurs sentiments sur les choses qui se sont produites. »

Jeune Mariste
Province East Asia

manière. Les adultes peuvent les protéger en connaissant les situations qu'ils vivent et en leur offrant des moyens appropriés de s'exprimer.

C'est un droit fondamental. Toute personne a droit à la liberté d'expression, et les enfants et les jeunes ne font pas exception lorsqu'il s'agit de prendre des décisions directement liées à ce qui affecte leur vie. Lorsque nous sommes confrontés à des situations telles que le lieu de ré-

sidence après le divorce des parents, le règlement scolaire, la législation qui régle le travail des enfants ou la présence de l'image des enfants et des jeunes dans les médias, pour ne citer que quelques exemples, leur participation est nécessaire, et ils doivent être pris en compte sérieusement.





Sunday
الأحد

الشهر السنة - The months of the year

January	July	كانون الثاني	تموز
February	August	أب	أب
March	September	أيلول	آذار
April	October	تشرين	ربيع
May	November	نيسان	أيار
June	December	حزيران	كانون





4

ÉLÉMENTS POUR
PROMOUVOIR
LA PARTICIPATION
DES ENFANTS ET
DES JEUNES AUX
ŒUVRES MARISTES



La promotion de la participation des enfants et des jeunes aux différentes œuvres sociales et éducatives nécessite des ressources théoriques et méthodologiques qui guident la pratique des éducateurs, accompagnateurs, conseillers, facilitateurs, tuteurs, bénévoles, agents de pastorale et tout autre agent impliqué.

Cette section propose un ensemble de principes, axes, critères et recommandations pour encourager et guider la pratique de la participation et du protagonisme des enfants et des jeunes dans la diversité des contextes dans lesquels se situent les œuvres maristes.

4.1. LES PRINCIPES DE BASE DE LA PARTICIPATION

Toutes les pratiques éducatives qui font partie de notre activité en



tant qu'enseignants, moniteurs, guides ou éducateurs doivent être accompagnées d'une série de principes qui guident nos actions. Ces principes fonctionnent comme une feuille de route qui nous aide également à améliorer notre travail en tant qu'éducateurs. Il convient de mentionner ici que les parents/tuteurs légaux sont les premiers éducateurs et que leur rôle dans la participation est essentiel.

« Qu'est-ce que cela signifie pour vous de participer et d'être entendu »

« Être entendu ou parler au nom d'autres personnes qui ne peuvent pas dire un mot ou exprimer leurs sentiments sur les choses qui se sont produites. »

Jeune Mariste – Province East Asia

Les principes présentés ci-dessous font partie de ceux qui orienteront le travail des écoles et des œuvres sociales dans leurs initiatives de participation des enfants et des jeunes. Cependant, nous pourrions en ajouter à la liste autant que nécessaire, afin de modifier nos pratiques vers des scénarios plus 'horizontaux', respectueux et démocratiques.

52

A. Autonomie progressive

L'autonomie progressive nous apprend que la direction et l'orientation des adultes envers les enfants et les adolescents sont directement liées à l'évolution de leurs facultés. Ce qui précède implique de reconnaître qu'ils acquièrent progressivement de plus grandes capacités cognitives, physiques, sociales et émotionnelles. À mesure que cela se produit, le rôle des adultes doit devenir plus égalitaire et horizontal, afin que les enfants et les jeunes puissent assumer de plus grandes responsabilités et exercer leurs droits et libertés de manière plus autonome.

La Convention relative aux droits de l'enfant stipule que l'autonomie progressive est « l'exercice des droits des enfants et des adolescents en fonction du développement de leurs capacités » (art. 14). Il incombe aux familles et aux autres personnes qui s'occupent des enfants de leur fournir « l'orientation et les conseils appropriés pour leur permettre

d'exercer les droits reconnus dans la Convention » avec une autonomie croissante.

Ce qui précède n'enlève rien à la responsabilité des tuteurs, des institutions ou de l'État de garantir la protection et l'intérêt supérieur des enfants et des adolescents. Au contraire, l'autonomie progressive tente d'assurer l'équilibre nécessaire entre le besoin de les diriger et l'autonomie qu'ils peuvent acquérir au fur et à mesure de leur croissance.

Voici des exemples de la manière dont l'autonomie progressive des enfants et des jeunes est mise en pratique :

Examiner avec eux des solutions en fonction de leur âge, de leurs capacités et de leur degré de maturité.

Leur demander comment, selon eux, nous pouvons les aider.

Faire quelque chose pour un enfant et le laisser essayer seul la prochaine fois (exemple : nouer ses lacets ou animer une activité).

B. Perspective de genre

La construction des rôles de genre accompagne le développement des filles et des garçons dans le cadre de leur processus de socialisation.

Ces rôles de genre sont des constructions sociales et culturelles, acquises au fil du temps, qui dictent ce que chaque société attend du comportement des hommes et des femmes, c'est-à-dire des rôles liés au sexe biologique. Avez-vous entendu dire à quel point les robes roses sont mignonnes pour les filles ou que

« Dans ma classe, nous n'avons pas d'espace en tant que tel pour exprimer nos sentiments ; parfois le professeur principal nous demande : Comment vous sentez-vous ? comment ça va ? et parfois nous en parlons. Ce n'est pas quelque chose d'établi. Je parle de problèmes que nous avons vus à l'école. Nous ne parlons pas d'un fait concret, nous parlons des matières. »

Aranza, Adolescente
México Occidental

les garçons sont 'chouettes' en jouant avec des voitures ou des ballons de football ? Cette idée est simplement un rôle de genre.

Lorsqu'on entreprend un travail avec des filles, des garçons et des jeunes, il est important de comprendre les contextes sociaux et culturels où se déroule leur vie (famille, école, services de santé, quartier, etc.) dans le but d'analyser les rôles de genre dans lesquels ils ont été éduqués et de les atténuer, ou mieux encore, les éliminer. Cela nous permettra d'éviter la reproduction des inégalités liées au genre.

« Tous nos problèmes dans la communauté sont non seulement écoutés, mais nos professeurs sont prêts à agir pour les résoudre. »

Jeune mariste
Province East Asia

Si nous ne remettons pas en question les rôles de genre dans notre société, ces idées deviennent plus complexes et limitatives, excluantes, voire discriminatoires, au point d'établir, par exemple, que les femmes ne doivent pas étudier mais rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants ou que les hommes sont les seuls responsables de l'entretien de la famille. C'est en remettant en cause ces rôles que l'on peut éliminer les barrières de genre.

Qu'est-ce qu'une barrière de genre ? Il s'agit de limitations ou d'obstacles auxquels sont principalement confrontées les filles et les personnes à diversité sexuelle. La racine de ces barrières n'est ni réelle ni naturelle, mais repose sur le genre. Par exemple, des expressions telles que « mon grand-père dit que c'est la femme qui garde le foyer uni, c'est pourquoi elle ne doit pas travailler » ou « les problèmes des enfants d'aujourd'hui sont dus au travail de leur mère » comportent une barrière de genre ; il n'est pas dans l'essence ou dans la nature d'une femme de « garder le foyer uni », mais les rôles de genre dans lesquels nous avons été éduqués donnent l'impression que cela est une vérité.

Face à cela, il est important que la participation des enfants et des jeunes contribue à éliminer les barrières liées au genre et, à terme, à construire des espaces scolaires et communautaires plus ouverts et



démocratiques. Il est essentiel d'inclure la perspective de genre dès les premiers stades du développement pour atteindre l'âge adulte avec plus d'équité.

Exemples de mise en pratique de la perspective de genre :

- Ne pas diviser pas les activités récréatives et sportives entre filles et garçons ; par exemple : pendant la récréation, les filles et les garçons peuvent jouer au football.
- Protéger les filles et les adolescentes du mariage des enfants.
- Offrir une éducation scientifique aux filles et aux adolescents.
- Promouvoir la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la prévention des grossesses chez les adolescentes et des maladies sexuellement transmissibles.
- Avoir des protocoles de réponse contre la violence de genre avec la population dont nous nous occupons.

« Un sujet qui n'est jamais abordé est le pacte patriarcal et la façon dont il est super-protégé, pas par tous les hommes, mais par suffisamment d'hommes pour en faire quelque chose de notoire. Au moins dans ma classe, il est arrivé que des commentaires machistes soient faits par des enseignants, des professeurs ou des étudiants, c'est arrivé... et personne ne dit rien et si vous dites quelque chose... vous n'avez pas l'air mal, mais les gens font une grimace du genre 'Pourquoi dites-vous cela' ? Et je pense que non, c'est quelque chose qu'on ne devrait pas laisser se produire. »

María José, étudiante à l'université Province México Occidental.

C. Égalité et non-discrimination

La Convention mentionne, dans son article 2, que tous les droits doivent être garantis aux enfants et aux adolescents, quels que soient leur race, couleur, sexe, langue, religion, opinions politiques ou autres, leur origine

nationale, ethnique ou sociale, leur situation économique, leurs empêchements physiques, leur naissance ou toute autre condition. Ce qui précède nous renvoie au droit à l'égalité et à la non-discrimination.

« Nous proposons que chacun ait une chance égale d'exprimer ses opinions et que ces opinions soient reconnues et prises en compte par les responsables. »

Jeune mariste,
Province Asie de l'Est

Cet ensemble de principes a plusieurs significations. La première est que l'égalité ne

consiste pas à accorder à chacun un traitement identique ; chacun doit être traité en fonction de ses besoins et contextes particuliers. Deuxièmement, les adultes, les institutions et les États doivent s'abstenir de mener toute action discriminatoire à l'égard des enfants ou des jeunes. Troisièmement, le principe d'égalité et de non-discrimination nécessite de prendre des mesures spéciales pour réduire ou éliminer les conditions conduisant à la discrimination.

56

Les enfants et les adolescents ne sont pas vulnérables en eux-mêmes, mais il existe des conditions de vulnérabilité qui les affectent. Certaines d'entre elles sont la pauvreté, leur statut d'immigration, leur identité de genre ou leur statut de handicap. Face à ces situations, la participation des enfants et des jeunes requiert que des conditions particulières soient accordées à ceux qui vivent ces situations de vulnérabilité afin qu'ils puissent eux aussi participer.

Exemples de mise en pratique du principe d'égalité et de non-discrimination :

- Sensibiliser et éduquer l'ensemble de la communauté scolaire et des œuvres sociales sur les effets négatifs des attitudes et pratiques discriminatoires sur les personnes.
- Utiliser du matériel tel que documentaires, films, histoires, courts essais, conférences, etc., pour parler de discrimination, de racisme, de xénophobie, de misogynie, d'homophobie, de lesbophobie et d'autres pratiques discriminatoires.



- Assurer l'équipement et les ressources nécessaires pour que les enfants et les jeunes handicapés puissent exprimer librement leur opinion et qu'elle soit dûment prise en compte.
- Établir des politiques de « tolérance zéro » à l'égard des pratiques discriminatoires au sein de la communauté éducative.

D. Équité en matière d'éducation

Faisant partie de la communauté mariste, l'un de nos objectifs en tant qu'écoles et œuvres sociales doit sans aucun doute être l'équité éducative. Ici, il est nécessaire d'identifier les différences entre égalité et équité. L'égalité éducative consiste à fournir les mêmes ressources pour tous, même si nous savons que chaque enfant et adolescent est différent. La notion d'équité renonce à l'idée selon laquelle nous méritons tous la même chose et vise plutôt à apporter davantage de soutien à ceux qui en ont le moins, afin de compenser leurs déficiences sociales et économiques. Le concept d'égalité n'implique pas nécessairement la justice, le concept d'équité oui.

Certains facteurs peuvent expliquer les écarts éducatifs qui existent entre certains enfants et d'autres. Des études montrent que le milieu socio-économique des familles, les pratiques des enseignants et les caractéristiques des écoles expliquent en grande partie les différences de réussite scolaire entre certains enfants et d'autres.

Dans nos écoles et œuvres sociales, nous avons la responsabilité de réduire ces écarts autant que possible. Nous pouvons allouer diverses ressources (économiques, de formation, d'infrastructure) pour garantir que chaque enfant ou jeune, en particulier ceux qui sont confrontés à un plus grand retard scolaire, puissent apprendre.

Il est également important d'offrir des possibilités d'accès à la

« Que chaque enfant dans le monde, de ceux qui ont tout à ceux qui n'ont rien, que chacun puisse avoir son mot à dire, peu importe ce qu'il a et d'où il vient. »

Isabela
Province México Occidental

connaissance fondées sur des attentes élevées quant à leur potentiel. Ce n'est pas parce qu'ils ont moins qu'ils seront moins performants. La collaboration entre les écoles et les œuvres sociales peut également contribuer à réduire l'écart entre les élèves qui apprennent plus facilement que les autres.

Tout ce qui précède est étroitement lié au droit à la participation, car plus les besoins de chacun sont couverts et compensés, plus grandes sont les possibilités de développer des pratiques favorisant la participation des enfants et des jeunes.

En d'autres termes, comment voulons-nous qu'eux et leurs familles participent s'ils ne disposent pas des éléments nécessaires à l'apprentissage ?

Exemples de mise en pratique du principe d'équité éducative :

- Générer des stratégies collaboratives qui aident à réduire les écarts entre les étudiants performants et peu performants.
- Générer des actions, au niveau de l'école ou du travail social, visant à reconnaître l'effort fourni par chacun des élèves, et pas seulement les plus remarquables.
- Mettre en place des espaces de réflexion et de discussion entre enseignants pour envisager des moyens créatifs de répondre aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents.
- Aider les familles à accéder à des institutions externes qui répondent aux besoins spécifiques de leurs enfants (exemple : soutien scolaire, soins médicaux et psychologiques, sports, travail social, programmes sociaux, etc.).

« Nous aimons la récréation, c'est le moment idéal pour partager avec nos camarades de classe et d'autres camarades. L'école est le meilleur endroit que nous ayons, en cette période de pandémie, j'aimerais être dans mon école, jouer au football et au basket, être dans la cour de récréation et m'amuser. »

Élève de l'école primaire
Province Norandina

Dans la mesure où nous intégrerons les principes développés jusqu'à présent dans nos pratiques, nous serons dans de meilleures conditions pour promouvoir et renforcer la participation des enfants et des jeunes dans nos écoles et nos œuvres. En fin de compte, ces principes visent à construire des sociétés plus justes et démocratiques, ouvertes au dialogue, formées d'individus conscients et capables d'agir. Dans nos projets maristes, nous avons une grande opportunité d'avancer vers cet horizon.

4.2. DIMENSIONS DE LA PARTICIPATION

La participation des enfants et des jeunes peut être comprise selon différentes dimensions. Dans ce guide nous en proposons quatre : les dimensions pédagogique, sociale, politique et évangélistrice.

1. La dimension pédagogique met en évidence le caractère formatif de la participation puisqu'elle prévoit le développement d'aptitudes et de compétences, de valeurs, de modes de pensée, de comportements, de modèles de relations sociales, entre autres. De cette manière, l'exercice de la participation des enfants et des jeunes est lié à des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux et culturels.
2. La dimension sociale de l'expérience humaine concerne l'interaction, le dialogue et l'échange avec d'autres personnes et groupes sociaux. Apprendre à vivre ensemble, à négocier, à être tolérant, à écouter les autres, à comprendre, construire et respecter les règles, ainsi qu'à travailler en groupe sont quelques-uns des aspects envisagés dans la dimension sociale de la participation.

« Nous devons disposer d'espaces pour exprimer notre point de vue sur ce qui nous affecte au sein de la communauté, étant donné que nous faisons partie de celle-ci. »

Jeunes Maristes
Province Asie de l'Est

3. La dimension politique met en évidence la nécessité d'un leadership des enfants et des jeunes à travers la construction d'une citoyenneté, dès leur plus jeune âge. Ceci n'est pas possible sans que les adultes reconnaissent que les enfants, les adolescents et les jeunes sont des sujets actifs dans l'exercice de leurs droits politiques liés à la participation. La démocratie et la participation politique concernent l'opinion éclairée et la prise de décision dans des domaines liés à leur éducation, leur santé, leurs loisirs, leur alimentation, leur religion ou leur sexualité et ne se limitent pas seulement au vote ou à l'élection de représentants dans leurs espaces les plus intimes, comme la salle de classe.
4. Il faut souligner qu'il a été difficile de faire avancer cette dimension, parce que la lutte pour les droits des enfants et des jeunes a été menée par des adultes sensibles à la question, plutôt que par les enfants et les jeunes eux-mêmes, c'est-à-dire cela a été lié au discours et aux actions de ceux qui les défendent. En ce sens, les enfants et les jeunes n'ont pas été des protagonistes (comme dans le cas de la lutte des femmes, par exemple) mais plutôt des bénéficiaires.

60

La dimension évangélisatrice de la mission mariste est cohérente avec l'accent mis sur les droits des enfants et des jeunes, puisqu'elle est orientée vers l'annonce de la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu parmi les enfants et les jeunes, auxquels les éducateurs maristes cherchent à révéler le visage aimant de Dieu et l'importance de la dignité humaine. Avec les enfants et les jeunes, les éducateurs maristes cherchent à construire un sens de la vie basé sur le modèle de Jésus et son projet de Royaume, à travers des processus éducatifs dans lesquels chaque personne prend conscience de sa propre identité et de sa dignité, se reconnaissant comme protagoniste d'un réseau complexe d'existence personnelle et collective, étant des agents de transformation

« Nous avons parfois l'impression que ce que nous avons à dire n'est pas toujours pris en compte dans la prise de décision au sein de l'institution. »

Ancien élève de l'école mariste -
Province Norandina

de la réalité, intégrant la foi et la vie (Institut des Frères Maristes, 2011).

Ce n'est qu'à travers la participation que les enfants et les jeunes maristes peuvent devenir des protagonistes dans leurs communautés et des agents de

transformation basés sur les valeurs du Royaume : la construction d'une vie plus humaine, plus digne et plus juste pour toutes les personnes et, de manière particulière, pour celles dont la dignité a été violée.

« Parfois les enseignants choisissent les mêmes élèves et parfois il y a une préférence pour certains. »

Adolescent de 13 à 15 ans -
Province México Central

4.3. LES ESPACES DE LA PARTICIPATION

La grande diversité du monde mariste a un dénominateur commun : le travail éducatif et évangélisateur auprès des enfants et des jeunes ; leur participation doit être un principe directeur de tous les programmes, services et actions mis en œuvre. En cohérence avec les dimensions déjà indiquées, l'action des éducateurs maristes peut se déployer dans les espaces suivants :

Le domaine spécifiquement mariste : dans les œuvres éducatives et les espaces de participation ouverts, au niveau des Provinces, des Districts, des Régions et dans le monde entier, à travers des forums, des assemblées, des congrès, entre autres.

Le domaine ecclésial : les éducateurs maristes accompagnent les enfants et les jeunes dans des espaces ecclésiaux d'évangélisation tels que groupes de catéchèse, groupes de jeunes, journées de la jeunesse, que ce soit au niveau local ou international. Dans ces espaces, nous devons également envisager les niveaux les plus élevés de participation et de protagonisme des enfants et des jeunes.



Le domaine social : l'action mariste imprègne le domaine social où se développent les enfants et les jeunes. Dans leurs familles, dans leurs communautés locales et nationales, il y a des questions qui les touchent directement et, conformément à l'approche des droits humains, ils ont le droit de participer à toutes ces questions en fonction de leur âge et de leur maturité. L'action éducative mariste doit donc promouvoir la participation la plus large des enfants et des jeunes, de la sphère domestique aux politiques publiques établies au niveau national et international.

Il est à souligner que cette promotion de la participation aux politiques publiques rapproche les éducateurs maristes des organisations sociales et des organisations de défense des droits humains avec lesquelles l'interaction sera renforcée.

62

4.4. AXES D'ORIENTATION POUR L'ÉCOUTE, LA PARTICIPATION ET LE PROTAGONISME DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le principal axe de participation, et l'une des meilleures façons d'approcher les enfants et les jeunes, est le dialogue ouvert et direct dans lequel les adultes interrogent les enfants et les jeunes sur leurs intérêts, leurs connaissances, leurs expériences et leurs désirs, et se mettent à la place de l'auditeur. Cela signifie de permettre leur expression à partir de leurs propres langages et formes, tout en générant des mécanismes où leurs opinions et expressions sont replacées dans le contexte de leur stade de développement, de leur contexte socioculturel et de leurs formes d'expression.

Une erreur que commettent souvent les éducateurs est de choisir les enfants les plus éloquents de la classe, du groupe de jeunes ou du centre communautaire, afin qu'ils impressionnent l'auditoire et que l'événement organisé se passe bien. Dans cet exemple, même si nous



avons les meilleures intentions, nous n'exerçons pas le droit de participation parce que nous ignorons que ce sont eux-mêmes qui participent au processus de choix de ceux qui les représenteront.

Ce qui précède impliquera une ouverture constante de la part des adultes à ce que la libre expression pourra susciter. À cette fin, il est important que ceux d'entre nous qui accompagnent les processus de participation disposent d'outils, de méthodologies et de sensibilité pour le développement d'expériences de participation appropriées qui tendent vers des niveaux plus élevés et authentiques de protagonisme des enfants et des jeunes.

Ce qui est tout à fait vrai, c'est qu'il n'existe pas de modèle ou de manuel unique pour la participation des enfants et des jeunes. Chaque méthodologie doit être développée conformément à ce qui est approprié à ses objectifs ou au degré de développement des enfants et des jeunes. Il existe cependant un ensemble de principes, d'enseignements pratiques et de recommandations que les éducateurs devraient prendre en compte :

« Je n'aime pas le sweat-shirt de l'école parce que quand il fait froid, on ne me laisse porter que celui-là et il ne couvre pas bien. »

Élèves âgés de 10 à 12 ans
Province México Central

63

- 1. Être prêt à écouter leurs priorités.** La raison pour laquelle ils ne sont parfois pas écoutés est due à la conviction, assez ancrée dans nos sociétés, que la vision des adultes est plus pertinente et plus appropriée que celle des enfants et des jeunes. Il est nécessaire de se confronter à cette hypothèse, car ils ont leurs propres points de vue ainsi que leurs propres priorités et les expriment souvent différemment des adultes.
- 2. Être clair sur les objectifs à atteindre.** Il est important de se poser des questions sur le niveau de participation qu'on souhaite atteindre. Par exemple, si l'on souhaite obtenir des informations ve-



nant des enfants et des jeunes, la stratégie sera différente de celle à utiliser si l'on désire travailler l'autonomisation. Cette dernière impliquera de promouvoir une compréhension plus profonde et plus claire concernant leurs droits et la manière dont ils peuvent les faire valoir.

3. **Être clair sur les limites des activités proposées.** Les enfants et les adolescents, mais surtout les jeunes, peuvent vite déchanter si des règles claires ne sont pas établies dans le cadre d'un exercice de participation. En ce sens, il est important que ceux qui proposent des initiatives et des projets soient informés dès le début de la portée et des limites des activités. Par exemple, cela ne sert à rien de prendre en compte leurs avis et leurs décisions si l'on n'a pas les ressources financières pour mettre en œuvre leurs idées. Il est donc nécessaire de préciser si une activité sera uniquement destinée à la consultation ou si elle impliquera une plus grande participation ou une plus grande responsabilisation.
- 64 4. **Mener les recherches nécessaires.** Lors de la planification d'une activité ou d'un processus de participation plus long, il est conseillé de disposer d'un bon bagage de preuves empiriques pour développer une approche mieux appropriée aux enfants et aux jeunes. Il sera très utile d'identifier quelles autres expériences similaires ont été réalisées et quelles leçons peuvent en être tirées. Lors de la planification des activités, il est utile de créer des groupes de jeunes qui conseillent les adultes afin de poser des questions et de pouvoir affiner les méthodologies de travail.
5. **Être prêt à consulter les enfants et les jeunes sur les méthodes permettant de les impliquer.** Les formats passifs d'activités pour adultes, comme les réunions ou les longues conférences, ne sont pas attrayants pour les enfants et les jeunes. Ils s'expriment de manières moins conventionnelles, par exemple à travers des dessins, des histoires, des pièces de théâtre, des photographies, des jeux, des dynamiques ou à travers des ressources numériques trouvées sur Internet. En ce sens, il sera très important que nous, les adultes, soyons ouverts aux alternatives de communication non verbale qui



peuvent nous aider à illustrer à quoi ressemble leur vie et comment ils perçoivent leurs problèmes, ainsi que leurs stratégies pour les résoudre.

6. **Être clair sur le fait que les enfants et les jeunes ne constituent pas un groupe homogène.** Tout comme les adultes, les enfants et les jeunes expriment un large éventail d'opinions, déterminées par des variables telles que leur contexte sociopolitique, leur niveau culturel, leur classe sociale ou leur religion.
7. **Disposer de suffisamment de temps et de ressources pour participer.** Dans les initiatives et les processus qui prévoient leur participation, il convient de garantir du temps pour une implication adéquate des enfants et des jeunes dans les diagnostics, dans la conception des projets et dans la définition des méthodologies. Des ressources financières sont également nécessaires, puisque le développement des activités nécessitera souvent un budget alloué qui variera selon la nature de l'initiative, sa durée, sa portée ainsi que le nombre de participants.

« Quand je donne mon avis, ma maîtresse m'écoute toujours.

Élève
Province Santa María de los Andes

65

Ne pas les sous-estimer et être prêt à ce qu'ils nous mettent en question. En matière de participation, les visions proposées par les enfants et les jeunes peuvent différer de celles proposées par les adultes ; il est important d'être ouvert aux suggestions et prêt à négocier et à apporter des ajustements aux projets. Dans la participation, on pense à tort qu'il n'est pas permis de les contredire. En fait, les traiter avec trop de prudence constitue une sorte de discrimination protectrice et est tout aussi mauvais que de les ignorer. Ils ont le droit de participer, oui, mais par rapport à leur stade de développement et à leurs formes d'expression articulées ou non, lucides ou non. Ce qu'il convient de mettre en avant, c'est leur capacité à apporter des contributions éclairées et analytiques qui répondent à leur expérience la plus proche. Mais nous ne sommes certainement pas obligés d'être toujours d'accord avec eux.



4.5. LES NIVEAUX DE LA PARTICIPATION

Dans notre pratique quotidienne, nous devons réfléchir au type de participation que nous proposons et mettons en œuvre. Une façon d'y réfléchir est de nous poser régulièrement les questions suivantes :

Quel rôle accordons-nous à l'opinion des enfants et des jeunes ? Comment adapter l'exercice participatif en fonction des objectifs que l'on souhaite atteindre ? Dans quelle mesure est-ce que je les utilise pour susciter l'impact que je souhaite obtenir ?

Roger Hart est un spécialiste de la participation de l'enfance. Il identifie différents niveaux de participation qui vont de la manipulation et de l'utilisation 'décorative' des enfants et des adolescents, jusqu'aux niveaux supérieurs où ils forment une sorte de symbiose avec le monde des adultes dans un schéma d'horizontalité. Concernant le développement de la participation dans œuvres maristes, il sera important de s'éloigner des trois premiers niveaux de participation et de tendre vers ceux qui représentent des scénarios participatifs réels et efficaces (les niveaux les plus élevés).

« Un enfant peut apporter sa contribution, les adultes ne sont pas les seuls à savoir comment résoudre les problèmes. Souvent, les adultes sont moins mûrs qu'un enfant. »

Élève, 12 ans - Brésil

Vous trouverez ci-dessous une adaptation de l'Échelle de Participation de Roger Hart et une brève explication de chaque niveau.

Niveau 1 : Manipulation

Les enfants et les adolescents sont habitués à réaliser des actions qu'ils ne comprennent pas et qui répondent entièrement aux intérêts des adultes. Par exemple, lors d'un événement scolaire devant les auto-



rités locales, le professeur d'éducation civique et d'éthique a préparé un discours axé sur les problèmes à résoudre dans le quartier ; il le donne à lire à l'un de ses élèves afin que les autorités prennent en compte les préoccupations des jeunes. L'enseignant n'a pas fourni d'information à son élève à ce sujet, qui ne comprend donc ni le contenu ni la portée de son message.

Niveau 2 : Décoration ('pot de fleurs')

Ils sont incorporés comme accessoires, c'est-à-dire pour « décorer » ou « animer » une certaine activité qui répond aux intérêts des adultes, mais ils n'ont aucune possibilité d'y contribuer.

Roger Hart explique qu'il place ce niveau au-dessus de la manipulation car ici les adultes ne cherchent pas à tromper en présentant l'activité comme une initiative des enfants. Par exemple, dans la paroisse, ils recevront la visite de l'évêque, et les catéchistes demanderont aux enfants qui se préparent à leur première communion d'organiser un groupe pour le recevoir ; pour ce faire, ils leur remettront des affiches avec des messages de bienvenue.

Niveau 3 : Participation symbolique

Ceux qui sont compétents en communication sont utilisés pour certains actes, mais en réalité ils n'ont pas d'impact réel sur le sujet et sur la construction de leurs propres opinions, et l'espace de participation n'est pas ouvert à d'autres avec moins de compétences en communication. Par exemple, au lycée, chaque année, un concours de débats est organisé sur des thèmes fixés par le comité des enseignants, où les

« Les espaces d'opinion peuvent être créés de manière autonome sans la présence d'enseignants, bien que la présence d'enseignants puisse servir de médiateur et les guider pour qu'ils prennent les bonnes décisions. »

Élève adolescent,
Province Norandina



étudiants ayant de plus grandes capacités verbales, après de longues heures de formation et des discours préparés par des adultes, réalisent de brillants exposés.

Niveau 4. Assignés mais informés

Ils reçoivent des informations et comprennent le projet, mais ils s'impliquent au rythme et dans la mesure où les adultes en décident. Par exemple, les enseignants responsables du cours d'été de l'école primaire « Paix dans le monde » décident d'organiser une campagne pour prendre soin de l'environnement ; ils informent les enfants participants, les impliquent dans des activités de reboisement, de recyclage des matériaux et les informent des résultats obtenus.

« Nous devons toujours participer et encourager les autres à faire de même. Nous pouvons toujours nous améliorer, et l'école aussi, mais aujourd'hui elle dispose de nombreux espaces de participation précieux. »

Isabela, 12 - Brésil

Niveau 5. Consultés et informés

Bien que les adultes conçoivent et dirigent le projet, ils consultent et informent les enfants et les adolescents afin qu'ils comprennent la démarche et réalisent que leurs propositions sont prises en compte. Par exemple, dans un diocèse avec une présence parmi les peuples autochtones, ils décident de reformuler leur apostolat auprès des jeunes, car ils ont détecté que les jeunes autochtones sont de plus en plus apathiques et absents de l'Église locale. Les agents pastoraux préparent une consultation pour comprendre comment les jeunes perçoivent leur participation ecclésiale, quels problèmes ils identifient et quelles sont leurs propositions de changement. Ils lancent des enquêtes, des entretiens et des groupes de discussion avec des jeunes de diverses communautés autochtones et, sur la base de ce diagnostic participatif, ils



proposent un processus de transformation pastorale qu'ils mèneront toujours avec les opinions exprimées par les jeunes participants.

Niveau 6. Initié par des adultes, décisions partagées avec des enfants et des jeunes

Les adultes entament le processus, mais prennent les décisions avec eux sur un pied d'égalité, en leur donnant les informations nécessaires pour construire leurs propres opinions. Par exemple, au lycée Montaigne, les autorités éducatives ont décidé de réaménager les grands espaces de jeux extérieurs dans le cadre d'un dispositif participatif, elles informent les élèves sur le budget disponible et les délais de restructuration des espaces. Ils ont organisé des équipes d'étudiants accompagnés chacun par un professeur ; chaque équipe a réalisé son propre projet ; les équipes ont présenté leurs propositions et les ont résumées en une seule. Les autorités ont commencé les travaux de rénovation, les équipes d'étudiants ont veillé à ce que la rénovation soit effectuée comme convenu, et après trois mois de travaux, l'école a remis aux élèves des terrains de football, de basket-ball et de volley-ball rénovés, avec un souvenir photographique de la démarche effectuée.

69

Niveau 7. Initiés et dirigés par des enfants et des adolescents

L'initiative du projet vient d'eux, qui mènent le processus, et les adultes ne participent que s'ils demandent leur soutien. Par exemple, un groupe d'amis adolescents d'un quartier populaire décident de créer une équipe de football et de participer à la ligue locale. Pour leurs entraînements, ils proposent d'aménager un ancien terrain de football (c'était un terrain de basket-ball) abandonné dans le parc communautaire. Ils travaillent à rénover le terrain et, avec une modeste ressource financière qu'ils ont obtenue de leurs familles, ils peignent les lignes, installent des filets dans les buts et parviennent à le laisser en bon état pour leurs entraînements hebdomadaires.



Niveau 8. Initié par des enfants ou des jeunes et partagé avec des adultes

La participation ne consiste pas à ce que les enfants et les jeunes agissent tout « seuls ». On parle de participation authentique lorsqu'ils conçoivent, dirigent et gèrent l'initiative tout en choisissant de collaborer avec des adultes parce qu'ils pensent que la participation doit inclure toutes les opinions possibles. Par exemple, l'Université Montaigne est située dans une zone urbaine marginalisée, elle dispose d'un groupe d'action sociale des jeunes qui mène une campagne annuelle pour répondre aux différents problèmes qui se posent dans les quartiers voisins. En raison de la contingence sanitaire de la COVID19, ils ont détecté que les adolescentes, confinées chez elles, sans fréquenter en présentiel leurs écoles, pouvaient être victimes de violence ou souffrir de dépression. Ils ont organisé un centre d'appels à l'intention de ceux ou celles qui rencontraient des difficultés ; ils ont demandé l'aide de leurs professeurs pour organiser avec les autorités sanitaires le service de six professionnels de la psychologie afin de fournir un service téléphonique à ceux qui demandaient de l'aide. En deux mois, ils ont réussi à assister 30 adolescentes et jeunes victimes de violences ou ayant besoin de soutien pour surmonter des situations stressantes. Ils ont présenté leur rapport aux autorités scolaires et sanitaires, lesquelles ont été très satisfaites des résultats obtenus et ont décidé d'embaucher quatre professionnels supplémentaires pour élargir le service.



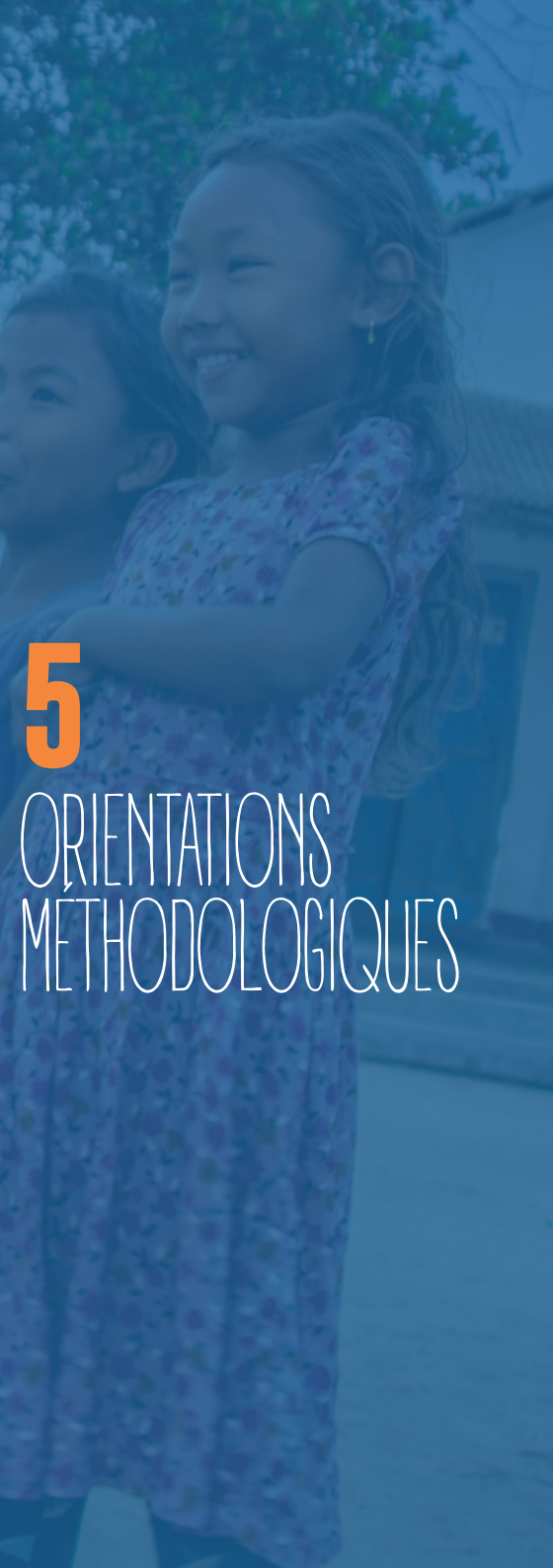






5

ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES



Les agents facilitateurs de la participation sont des personnes dont la tâche principale est de renforcer la participation des enfants et des jeunes. Ils les accompagnent, leur fournissent des outils techniques et méthodologiques, favorisent les attitudes collaboratives et sont capables de développer des contenus à travers des jeux et des activités récréatives. Ce sont des experts en écoute active de chaque participant.

Les agents systématisateurs de la participation sont les personnes qui documentent les expériences de participation des enfants et des jeunes pour leur analyse et leur suivi permanents. Ils préparent des registres des activités où ils indiquent le lieu, la date, les objectifs, les thèmes, les profils des participants, la description des activités réalisées et les accords, l'évaluation

« Je pense que la meilleure chose à faire serait de combiner les expériences de vie des adultes avec les innovations des jeunes afin de créer une meilleure participation. »

Adolescent - Brésil



des participants, ainsi que les preuves de l'activité (photographies, vidéos, audios).

5.1. PROPOSITIONS MÉTHODOLOGIQUES

Bien qu'il existe une diversité de méthodologies pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes, nous nous référons à certaines d'entre elles qui peuvent être utiles pour les exercices à entreprendre ou à consolider éventuellement dans les œuvres maristes. Avec quelques ajustements, bon nombre de ces outils peuvent être mis en œuvre sur des plateformes Internet pour remplacer le travail en présentiel.

76

5.1.1. LA MÉTHODOLOGIE « D'ENFANT À ENFANT »

Ce fut l'une des méthodologies pionnières dans la promotion du protagonisme de l'enfant, reprenant les postulats de l'éducation populaire et l'approche des Droits de l'Enfant. Développées dans les années 1990 dans les communautés rurales du Nicaragua, ses intuitions sont toujours valables, puisqu'elles cherchent à dynamiser la participation des enfants et des jeunes en faveur des communautés, en reprenant la méthodologie de recherche-action, à travers laquelle les participants mènent des actions pour intervenir favorablement dans leur communauté, en réfléchissant à travers le dialogue et en agissant de manière réflexive.

« Nous devrions toujours participer et encourager les autres à faire de même. Nous pouvons toujours nous améliorer et l'école aussi, mais aujourd'hui, elle dispose de nombreux espaces précieux pour la participation. »

Isabela, 12 ans, Brésil

Les étapes originales de la méthodologie étaient « reconnaître, étudier, agir et évaluer » (Darce Solís et Sandoval Urbina, 2000). Dans divers contextes où elle a été appliquée, certaines étapes supplémentaires ont été incorporées telles que « rêver » et « planifier », d'où qu'elle soit donc considérée comme une méthodologie flexible.

« Je donne mon avis. Je parle sur Zoom et les autres sont mes camarades de classe. »

Ana Gabriela,
élève de l'école primaire,
Mexique Occidental

À travers ces démarches, les initiatives que les enfants, adolescents et jeunes souhaitent promouvoir dans leur communauté pour améliorer leurs conditions de vie sont accompagnées et soutenues, étant des agents de changement et de transformation.

Les actions développées sont motivées par le problème choisi comme prioritaire et les propositions de solution, en respectant les formes d'organisation propres aux enfants et aux adolescents et en inscrivant toutes les actions dans le cadre des droits des enfants et des jeunes.

77

Vous trouverez ci-dessous certains aspects qui doivent être pris en compte à chacune des étapes de la méthodologie.

A. Reconnaître

À ce stade, l'enfant ou le groupe de jeunes est intégré. Le contexte de vie dans lequel ils veulent intervenir et les problèmes qui violent leurs droits sont reconnus. Des activités très dynamiques sont proposées pour générer la cohésion du groupe, motiver les participants et maintenir leur intérêt.

B. Étudier/planifier

Les enfants et les adolescents donnent la priorité à un problème qui leur tient à cœur, et le ou les droits qui sont touchés par ce problème sont identifiés.



Les causes et les effets, les facteurs associés et les solutions possibles sont identifiés. Un but d'intervention est proposé avec un objectif bien défini, en termes de solution viable et cohérente avec les droits des enfants et des jeunes. Des stratégies sont définies et le groupe est accompagné pour que ses idées se traduisent en actions concrètes organisées dans un plan d'action dans lequel les tâches, le matériel, les horaires et les responsables sont définis.

Des activités ludiques et créatives sont proposées qui motivent la transformation de la réalité, ainsi que la prise de décision.

C. Agir

Le plan d'action envisagé à l'étape précédente est exécuté. Si l'exécution d'une tâche n'est pas réalisable, des alternatives doivent être recherchées pour atteindre l'objectif, en apprenant à tolérer la frustration.

Le travail de groupe et la participation doivent être encouragés en fonction des capacités de chaque membre. Les activités doivent être aussi attractives que possible pour l'ensemble du groupe. Certaines activités spécifiques sont suggérées à la fin de ce guide.

D. Évaluer

La réalisation de l'objectif, les apprentissages réalisés dans le projet et les aspects à renforcer sont analysés. L'étape d'évaluation est importante car elle nous permettra de savoir si nous avons atteint les résultats attendus et ce que nous pouvons modifier pour la prochaine intervention. Une

« Pouvoir participer et être entendu est très important car cela permet aux jeunes comme moi de sentir qu'ils font aussi partie de la communauté. »

Jeune mariste - Province East Asia

fois qu'un projet, une activité ou une intervention est complétée, il est suggéré aux enfants et aux jeunes de présenter les résultats de leur intervention à leur communauté et à leurs familles.

Pour développer ces projets, il

est nécessaire de constituer des groupes d'enfants et de jeunes, qui passent généralement par trois étapes :

1. a) Émergence et renforcement : on motive l'organisation et la constitution du groupe.
2. b) Consolidation : les participants développent des capacités pour mettre en œuvre des projets, organiser des actions communautaires et diffuser leurs connaissances.
3. c) Indépendance : les équipes peuvent développer leurs propres plans d'action de manière autonome, atteignant ainsi le but ultime de la méthodologie, une action entre égaux.

5.1.2. LES SÉQUENCES DIDACTIQUES

Même lorsqu'il ne s'agit pas d'une école, les œuvres maristes, les centres sociaux, les centres d'accueil et les missions sont avant tout des espaces éducatifs et évangélisateurs. En ce sens, les séquences didactiques sont pertinentes pour tout espace mariste encadré dans une planification. Ces séquences transcendent l'espace de la classe car elles constituent une manière d'organiser les activités où l'on vise à développer un climat d'apprentissage.

Les séquences didactiques contiennent des aspects tels que l'unité thématique, les contenus, la durée et le nombre de séances, le but et les finalités d'une activité. Le problème, le cas ou le projet sur lequel sera développé l'exercice participatif est un élément d'importance particulière, accompagné des activités d'ouverture, de développement et de clôture d'une session et des lignes directrices générales pour l'évaluation du processus.

Le cœur des séquences didactiques est exposé dans les activités d'ouverture, de développement et de clôture. Les activités d'ouverture permettent d'apprendre de la discussion collective d'un problème en petits groupes, à partir des informations dont disposent déjà les enfants et les jeunes. Ce moment d'ouverture cherche à s'appropriier l'espace, ainsi qu'à placer sa propre perspective sur un sujet. Les jeux et techniques



d'intégration stimulent leur intérêt et leur appropriation à la fois de l'espace et du travail collectif.

Le but des activités de développement est de permettre aux enfants et adolescents d'interagir avec de nouvelles informations sur un sujet et que celles-ci soient ancrées dans leur référence contextuelle la plus proche afin qu'ils puissent donner du sens à leur participation. Cela peut se faire par la présentation d'un sujet, une discussion éclairée, une lecture, une vidéo, un documentaire ou encore par des questions faisant référence à l'exercice de participation. Lors du développement, il est conseillé d'utiliser des techniques qui favorisent l'analyse et la réflexion individuelle ou collective, permettant le dialogue et le consensus d'idées.

Enfin, les activités de clôture permettent une intégration des activités réalisées et facilitent l'internalisation de la démarche développée, des produits réalisés et des résultats obtenus. Cela permet au conseiller d'analyser les objectifs atteints, ainsi que les lacunes et les difficultés rencontrées en cours de route.

80

Ainsi, les séquences didactiques visent à faire en sorte que chaque situation ou expérience de participation soit une démarche basée sur une didactique interactive, participative et pratique pour encourager à la fois la réflexion personnelle et la construction collective. Cela place les enfants et les jeunes comme des bâtisseurs de connaissance et des agents de changement dans la réalité qui est la leur.

Ci-dessous, un format proposé pour une séquence didactique :

SÉQUENCE DIDACTIQUE	
NOM DE L'ŒUVRE MARISTE	NOM DU FACILITATEUR, DE L'ENSEIGNANT OU DE L'ACCOMPAGNATEUR
THÈME GÉNÉRAL	THÈMES SPÉCIFIQUES
BUTS OU OBJECTIFS	CONTENUS À TRAVAILLER

NOMBRE DE SÉANCES		DURÉE DE CHAQUE SÉANCE	
TYPE DE CONNAISSANCES À DÉVELOPPER			
CONNAISSANCES		COMPÉTENCES	ATTITUDES ET VALEURS
SÉQUENCE DIDACTIQUE			
OUVERTURE		DÉROULEMENT	FERMETURE
APPRENTISSAGES ATTENDUS			
ÉVIDENCES POUR L'ÉVALUATION (DE PRÉFÉRENCE, FAIRE UN PORTFOLIO D'ÉVIDENCES)			
RESSOURCES (BIBLIOGRAPHIQUES, HÉMÉROGRAPHIQUES, NUMÉRIQUES, INTERACTIVES, ET AINSI DE SUITE.)			

** Source : Participer, c'est aussi une affaire d'enfant. Guide didactique pour les enseignants. UNICEF, Save the Children.*

5.1.3. CERCLES DE DIALOGUE

Comme leur nom l'indique, les cercles de dialogue sont des propositions pédagogiques qui cherchent à renforcer les capacités de dialogue entre les enfants et les jeunes ou entre eux et les adultes ; par exemple, entre enseignants et étudiants. Il existe différents types de cercles de dialogue et chacun a son objectif spécifique. Dans cette section, nous ferons référence à deux d'entre eux :

A. Cercles de paix

Les cercles de paix cherchent à susciter des capacités pour gérer les conflits de manière adéquate. En fin de compte, ils donnent aux institutions des outils pour construire une paix durable en classe, à l'école ou dans l'œuvre sociale.

Cette proposition est basée sur les visions du monde des peuples autochtones, qui reposent sur le fait qu'une communauté entre en conflit si une partie d'elle est en conflit. Par exemple, dans une salle de classe, il y a eu un incident de discrimination envers l'un de ses membres. Les cercles de paix nous aident à parler de ce qui s'est passé dans une approche réparatrice, à aider l'auteur de l'infraction à comprendre le préjudice qu'il a causé aux autres membres de la communauté et enfin à réintégrer ceux qui ont subi ou commis une agression. Le but est de réparer les dégâts causés, mais aussi d'améliorer les relations interpersonnelles au sein du groupe pour que cela ne se reproduise pas.

82

B. Cercles pour faire communauté

Ce type de cercles de dialogue vise à permettre à un groupe nouveau ou nouvellement formé de développer un climat de reconnaissance, de respect et de camaraderie qui jette les bases de la construction d'un sentiment d'appartenance.

De nombreuses recherches ont montré que lorsque les enfants et les adolescents développent un sentiment d'appartenance à un groupe, ils nuisent rarement audit groupe ou à cette communauté, c'est pourquoi les niveaux de conflit sont généralement faibles.

Les sujets de ce type de cercle sont ordinairement légers et variés, contrairement à ce qui se passe lorsqu'il y a eu une agression et qu'il faut en parler (cercle de paix) ; ils peuvent ainsi aborder des sujets d'intérêt, des lieux qu'ils ont connus, des vacances, de la musique ou de la nourriture, etc.

Voici quelques exemples de questions :

- Si on te donnait le choix d'un endroit où vivre, lequel choisirais-tu et pourquoi ?



- Qu'aimerais-tu étudier et pourquoi ?
- Comment aimerais-tu que soit ce groupe dont tu fais maintenant partie ? Quel accord proposerais-tu au groupe ?

Les cercles de paix et les cercles communautaires peuvent suivre une série d'étapes de base ou être adaptés aux besoins de chaque groupe. En voici quelques-unes :

1. L'adulte peut animer le cercle et, à mesure que les enfants développent leurs compétences de modération, les rôles peuvent être échangés.
2. Établir un objet qui « donne la parole » ; cela peut être un ballon ou une poupée. Cet objet sera important car il donnera la parole. Tout le monde peut en faire la demande.
3. Une fois la question du cercle posée, une personne répond et passe l'objet à celui qui a demandé la parole.
4. Celui qui anime le cercle expliquera en quoi consistera l'activité. Il précisera également les règles de vie en commun ; ce sont : le respect des opinions, l'honnêteté, ce qui est dit dans le cercle reste dans le cercle, etc.
5. Le modérateur peut poser des questions pour approfondir les réponses, demander des exemples, contraster les opinions, demander un avis différent, rechercher des similitudes entre les réponses, clarifier les positions, encourager la participation, demander le respect si quelqu'un se moque, mémoriser les règles du jeu autant que nécessaire, etc.

« Sur les questions controversées, comme l'avortement, tous les enseignants ont leur point de vue et il arrive qu'il soit contraire à celui de certains élèves, mais ils ne se sont jamais mis en colère contre nous, ils essaient d'expliquer leur point de vue et il y a toujours un espace pour la conversation et pour que tout le monde puisse s'exprimer d'une manière assez satisfaisante. »

Ivana, étudiante adolescente -
Province México Occidental

6. Après un temps suffisant et lorsque tous ceux qui ont demandé la parole l'ont eue (rappelez-vous que la participation est volontaire), la conversation peut être clôturée.

Dans les cercles de paix, on pourra établir certaines actions ou accords de suivi au niveau du groupe pour réparer les dégâts et éviter que la situation ne se reproduise. Il faudra décider qui sera responsable de vérifier le respect des accords établis.

À la fin des cercles de dialogue, on pourra demander aux enfants et aux jeunes ce qu'ils ont ressenti, ce qu'ils ont préféré, ce qu'ils n'ont pas aimé et ce qu'ils feraient différemment.

5.1.4. PHILOSOPHER AVEC LES ENFANTS

Philosophie pour Enfants (PpE) est un projet éducatif né aux États-Unis à la fin des années soixante. Son créateur, Mathew Lipman, l'a conçu comme une proposition méthodologique qui permettrait aux enfants et aux jeunes de penser plus facilement par eux-mêmes. La méthodologie est basée sur l'utilisation des romans créés par Lipman pour chaque tranche d'âge, et les exercices en classe sont élaborés à partir des guides qui accompagnent chaque roman. La PpE repose sur la création d'espaces de discussion et de débat appelés communautés d'enquête, fondés sur la solidarité et la construction collective.

Dirigées par un enseignant PpE, les communautés stimulent la pensée créative et développent une pensée complexe. La proposition PpE nécessite une préparation spécifique de la part des enseignants afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour développer, sur la base d'outils philosophiques, une pensée critique et créative.

Certaines des compétences acquises sont : le développement d'un raisonnement analogique, conditionnel ou hypothétique, la capacité de justifier ses opinions, d'éviter les généralisations, d'anticiper les conséquences, de proposer des solutions à des problèmes, d'identifier des relations logiques, de produire des critères avant de porter des jugements, de valoriser ou de construire des réponses philosophiques.



Outre l'utilisation de romans, la méthodologie se prête à l'utilisation de différentes techniques et permet de discuter de n'importe quel sujet ou même de questions telles que la mort, l'identité, le genre, le véganisme, le changement climatique, etc. Sa valeur en termes de participation réside dans le fait qu'un dialogue est suscité à partir de questions et de réponses qui encouragent l'écoute active, la demande de parole, la formulation d'arguments ou la pensée créative.

Ci-dessous, est illustré un exemple de lecture et d'exercices philosophiques :

Fragment du roman « **Lisa** » (Chap. 1, épisode 1)

Après le repas, Lisa sortit. Elle n'avait pas encore atteint le trottoir lorsque M. Jiménez s'approcha en promenant son chien, le tenant avec une laisse. M. Jiménez était nouveau dans le quartier (colonie) ; à vrai dire, Lisa ne le connaissait même pas. Lorsque lui et son chien arrivèrent devant la maison de Lisa, le chien vit un écureuil près d'un arbre et courut vers lui. M. Jiménez tira sur la laisse et le chien tomba les pattes écartées. Puis il se releva en grognant et en se débattant pour chasser l'écureuil qui avait disparu derrière l'arbre. M. Jiménez fit quelques pas, mais le chien resta immobile.

Plus il tirait sur la laisse, plus le chien résistait. L'homme appela son chien, lui cria dessus, mais le chien ne bougea pas. Finalement, il prit un bâton dans un buisson voisin et commença à le frapper ; le chien s'accroupit sans bouger, recevant les coups. Lisa les regarda avec horreur. Elle ne pouvait même pas crier. Soudain, elle se releva et essaya d'attraper le bâton. « Arrêtez de faire ça » lui dit-elle furieusement.

« Nous ne voulons pas simplement nous asseoir et écouter, nous voulons des discussions où nous puissions exprimer notre opinion. Nous voulons des activités didactiques avec notre participation. »

Adolescent - Brésil

Exercice : Empathie envers les autres

Plan de discussion 1

Que penses-tu que les gens ressentent dans les situations ci-dessous ?

- Penses-tu que le chien de notre histoire ressent quelque chose lorsque son propriétaire le gronde ? Que penses-tu qu'il ressent ?
- Penses-tu que M. Jiménez a le droit de traiter ainsi son animal de compagnie ?

Autres questions connexes :

1. Hier, on t'a réprimandé pour quelque chose que tu n'avais pas fait. Tu étais très contrarié. Aujourd'hui, tu as vu que Jacques a été réprimandé pour quelque chose qu'il n'a pas fait. Que penses-tu qu'il ressent ? Pourquoi penses-tu qu'il se sent ainsi ?
2. Tous tes camarades de classe sont impatients d'aller à ta fête d'anniversaire. Carlos, que tu n'as pas invité, les écoute pendant la récréation ; comment penses-tu qu'il se sent ?
3. Lorsque ton vélo a été volé, tu as ressenti beaucoup de colère et de tristesse. En rentrant de l'école à pied, tu rencontres Mayra, qui est ta meilleure amie, et tu apprends que son vélo a été volé. Comment penses-tu qu'elle se sent ?

86

Plan de discussion 2

- Faut-il respecter les animaux ? Pourquoi ?
- En supposant que tu as un animal à la maison, aurions-nous le droit de l'affamer, même si nous avons beaucoup de nourriture à lui donner ? Pourquoi penses-tu cela ?
- Les gens ont-ils le droit de manger des animaux ? Pourquoi penses-tu cela ?
- Si les adultes et les enfants ont des devoirs envers les animaux, cela signifie-t-il que les animaux ont des droits ?



5.1.5. MODÈLE D'APPRENTISSAGE COLLABORATIF (MAC)

Le Modèle d'Apprentissage Collaboratif (MAC) est une méthodologie axée sur les enfants à travers le travail en petits groupes ou en commissions, et sur la contribution à l'apprentissage qui peut avoir lieu entre pairs. Ce modèle a pour but de repérer des étudiants talentueux dans divers domaines (pas seulement scolaires) et de produire à partir de là un modèle d'entraide.

Dans le cadre de cette méthodologie de travail, la participation des enfants et des adolescents est encouragée à travers le soutien qu'ils s'apportent mutuellement. Cette proposition n'a pas pour but de faire porter l'entière responsabilité de l'apprentissage sur les enfants ou de faire apparaître clairement qui excelle et qui n'excelle pas. Les avantages de cette méthode résident dans la création d'un environnement de soutien mutuel et d'une atmosphère d'appartenance et de réussite où chacun trouve sa place.

Dans la méthodologie du travail collaboratif, le fait d'expliquer à un autre comment résoudre un problème ou d'enseigner à partir de ses propres connaissances, est une manière didactique de promouvoir la sécurité des enfants et ainsi de développer le protagonisme dans leurs actions pour un bien commun au sein du groupe.

D'autres possibilités offertes par cette méthode sont la reconnaissance de la diversité et l'amélioration des relations interpersonnelles, le fait d'éviter de se concentrer uniquement sur son propre apprentissage et le sentiment de fierté lorsque le groupe est reconnu pour ses réalisations individuelles et collectives.

Les principes de l'apprentissage collaboratif sont la responsabilité individuelle, l'interdépendance positive, l'interaction face à face, le travail d'équipe et le processus de groupe. Les adultes devraient produire des propositions éducatives qui leur permettent de synchroniser et de structurer ces principes, au-delà de leur développement dans le cadre d'une activité isolée.

Une variante de ce modèle est davantage centrée sur le groupe plutôt que sur un étudiant leader. La création de groupes est basée sur les be-



soins des enfants et des jeunes. Ces groupes peuvent être configurés pour structurer des activités allant de quelques minutes à une séance entière voire un cycle complet.

Pour garantir une participation adéquate, active et équitable, les enfants et les adolescents doivent jouer des rôles au sein des groupes auxquels ils participent. Ces rôles doivent être constamment alternés et combinés afin que les participants les plus avancés n'aient pas toujours à jouer le rôle de leaders ou de superviseurs.

En voici quelques exemples :

Moniteur : veille à ce que tous les participants comprennent le sujet et les objectifs.

Avocat du diable : pose des questions et cherche à suggérer des alternatives à ce que les autres proposent.

Motivateur : veille à la bonne ambiance dans le groupe et félicite les participants pour leur travail et leur collaboration dans la démarche.

Observateur : contrôle le comportement du groupe et fait des observations à son sujet.

Secrétaire : prend des notes lorsque le groupe se réunit et est responsable du feedback au groupe.

Contrôleur du temps : contrôle que le groupe travaille dans les délais établis.

« Nous avons réalisé une activité appelée 'servir et sourire' dans le cadre de laquelle nous sommes allés collaborer avec notre société et nous avons accompli des actes de service, par exemple en mettant des poubelles, en apportant de la nourriture dans certaines des maisons les plus nécessiteuses, en préparant des déjeuners pour les hôpitaux, pour les personnes qui attendaient des nouvelles de leurs proches. »

Karen, adolescente
México Occidental

L'avantage de cette variante pour la participation des enfants et des jeunes est que la responsabilité est partagée par plusieurs personnes, ce qui permet d'exercer des aptitudes et des compétences pour résoudre ensemble des problèmes ou accomplir une tâche. Les compétences interpersonnelles, la communication, la confiance dans le groupe, la prise de décision collective et la résolution des conflits sont les caractéristiques qui permettent de comprendre le rôle des enfants et des jeunes dans le travail collectif.

Le rôle de l'adulte, dans l'une ou l'autre des deux variantes, est celui de guide dans le processus d'enseignement-apprentissage et de co-chercheur dans le processus de construction des connaissances. Pour remplir ce rôle, les adultes doivent approcher les groupes, être observateurs et faire des suggestions le cas échéant. En bref, l'adulte doit encadrer, motiver et offrir un feedback approprié aux enfants et aux jeunes.

5.1.6. APPRENTISSAGE – SERVICE (APS) : ÉDUIQUER À LA CITOYENNETÉ

Le concept de citoyenneté dans lequel l'État accorde des droits et des responsabilités est dépassé, parce que de nombreux groupes ont été exclus de cette conceptualisation : les migrants, les minorités culturelles, les peuples et communautés autochtones ou les enfants et adolescents eux-mêmes. Actuellement, il y a un combat pour un concept de citoyenneté qui reconnaît à tous une position proactive, influençant les questions publiques qui les concernent et les intéressent et exerçant leurs droits politiques et sociaux, renforçant de ce fait le système démocratique.

La participation s'enseigne et s'apprend, elle constitue un élément important de la formation à la citoyenneté démocratique active qui doit être dispensée dans tous les contextes éducatifs. La méthodologie Apprentissage-Service (APS) cherche à développer chez les enfants et les adolescents la valeur du service à la communauté et son lien avec le contenu d'apprentissage.

Tapia (2010) considère que l'APS est un ensemble d'expériences ou de



programmes spécifiques développés par un groupe d'enfants ou de jeunes à travers lesquels ils interviennent dans la sphère sociale à travers un projet structuré et intentionnel, combinant deux éléments fondamentaux : l'apprentissage et le service communautaire.

Les projets APS se développent en 5 phases :

a. Phase de motivation

Il est suggéré de développer des activités de cohésion et de connaissance de groupe à travers des dynamiques qui contribuent en même temps à sensibiliser à l'importance de la participation des enfants et des jeunes, ainsi qu'à l'importance du service.

b. Phase de diagnostic

À travers diverses techniques, on cherche à identifier et à discuter des aspects d'intérêt dans la vie de la communauté tels que les besoins, les problèmes et les défis qui s'y présentent, par exemple, à travers la technique de la cartographie sociale. Parmi tous les problèmes identifiés au niveau communautaire, un aspect spécifique est choisi pour être traité en vue de lui trouver une solution. En d'autres termes, un aspect de la réalité avec une possibilité de réponse ou d'impact est sélectionné.

c. Phase de conception et de planification

Compte tenu du problème identifié, le projet d'intervention est conçu en établissant les objectifs du service de solidarité et d'apprentissage, ce qui doit être fait, les personnes impliquées, les lieux où le projet se déroulera, les ressources et le temps dans lesquels il sera réalisé et les responsabilités des personnes impliquées. Dans le cas des projets scolaires, c'est le moment de faire le lien entre les activités à mettre en œuvre et le contenu du programme d'études. Dans d'autres domaines, tels que la pastorale des enfants et des jeunes, c'est le moment de les relier à leurs programmes pastoraux.



d. Phase de mise en œuvre

Le projet d'intervention est mis en œuvre et géré, les contenus d'apprentissage sont développés et, en même temps, les activités réalisées et les expériences des participants sont enregistrées à l'aide d'outils tels que le journal de terrain ou le journal d'activité.

e. Clôture et évaluation

Il est suggéré d'évaluer à la fois la portée des objectifs ainsi que les idées, degrés et formes de participation des enfants et des jeunes. Les informations obtenues à partir de l'observation des participants, du journal de terrain, du journal d'activité et de la grille d'évaluation sont systématisées.

Réaliser une activité de clôture à caractère ludique permettra aux participants de récapituler les expériences vécues, les apprentissages acquis, et d'être prêts pour un nouveau projet ou cycle d'intervention.

La méthodologie APS permet aux enfants et aux jeunes d'apprendre une citoyenneté active à travers des expériences de service significatives dans leur environnement communautaire, en abordant des problèmes spécifiques qui les intéressent.

Les projets conçus, mis en œuvre et évalués dès l'enfance et la jeunesse deviennent ainsi un puissant outil didactique pour la participation et l'influence dans la vie publique, c'est-à-dire qu'ils deviennent la meilleure école de citoyenneté active, rendant possible l'un des principes de l'éducation contemporaine : les femmes et les hommes éduquent ensemble à la transformation de notre réalité sociale.

91

5.1.7. LES ASSEMBLÉES DE GROUPE

Les assemblées de groupe sont un moyen efficace de promouvoir la participation des enfants et des jeunes, car elles constituent des espaces de dialogue dans lesquels les problèmes, les besoins, les intérêts et les conflits vécus par les enfants et les jeunes sont analysés dans



« Participer, ce n'est pas rester silencieux. L'une des choses que nous pouvons faire est de réaliser des enquêtes et de voter. »

Fille, élève de l'école primaire
México occidental

différents environnements éducatifs, tels que les écoles, les groupes pastoraux, sportifs et culturels, et à travers lesquels des voies de solution ou de transformation collective sont proposées.

Le pédagogue français Célestin Freinet a introduit les assem-

blées de groupe dans le cadre des techniques de l'école moderne. Il les a envisagées comme des réunions de groupe périodiques pour renforcer le rôle de chaque membre de la communauté scolaire, générer la capacité de parvenir à des accords et de remplir les engagements et les responsabilités envers la communauté. Ils promeuvent les valeurs démocratiques de dialogue, d'écoute, d'autonomie et de coopération, fondamentales pour la vie sociale.

92 Plus récemment, les assemblées de groupe ont trouvé un écho dans les pratiques de justice réparatrice (telles que les cercles de paix décrits ci-dessus), considérées comme des mécanismes communautaires visant à reconnaître et à réparer les dommages causés par des processus problématiques tels que les violations des droits humains et les actes criminels, et à créer des conditions propices à la résolution pacifique des conflits. La communauté devient ainsi un espace de réconciliation et de pardon ; elle génère un accord et promeut des valeurs civiques qui favorisent chacun de ses membres, promouvant le bien commun.

En résumé, et conformément aux objectifs de ce guide, l'assemblée de groupe est à comprendre comme un espace sûr de dialogue entre les enfants et les jeunes qui, périodiquement et avec l'accompagnement des éducateurs, encourage la participation, le sentiment d'appartenance, la résolution pacifique des conflits et le développement d'actions collectives pour les résoudre.

Les caractéristiques les plus importantes de l'assemblée de groupe sont :

- Temporalité : il est suggéré qu'elles soient hebdomadaires ou bi-

hebdomadaires et d'une durée maximale de 50 minutes.

- Espace : il est suggéré que le lieu où elles se déroulent facilite une participation horizontale, permettant aux participants de s'asseoir en cercle.
- Règles minimales de fonctionnalité de l'espace et de respect entre les participants : demander la parole, écouter la personne qui parle, se concentrer sur le sujet de la discussion et non sur des questions liées à des individus, proposer des accords et des solutions, respecter les accords conclus et honorer les engagements.

Dans le cas spécifique des assemblées avec des enfants et des jeunes, il est suggéré de favoriser le développement de ces derniers à travers des dynamiques ludiques qui maintiennent l'intérêt et facilitent l'expression, notamment pour ceux qui ont plus de difficultés à exprimer leurs opinions.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'assemblée de groupe, il est proposé que les enfants, adolescents ou jeunes participants jouent les rôles suivants (ou similaires) à tour de rôle :

- **Coordinateur** : modère l'assemblée, donne la parole, présente le thème du dialogue, favorise la formulation de solutions, encourage la participation du groupe.
- **Secrétaire** : rédige un rapport sur les sujets discutés et les accords conclus.
- **Gardien du temps** : répartit le temps de l'assemblée entre les sujets à discuter. Il est suggéré de fixer un temps maximum pour l'intervention de chacun, afin que tout le monde ait une chance de participer et que le gardien du temps annonce quand le temps est écoulé.
- **Surveillant des règles** : encourage le respect des règles convenues et signale lorsque quelqu'un ne les respecte pas.

Concernant les sujets, il est suggéré que les enfants et les jeunes par-

« Parfois, je voulais pouvoir donner mon avis en classe, mais je ne le faisais de peur que mes camarades ne se moquent. »

Élève,
Province Santa María de los Andes.



Participant à l'assemblée soulèvent les préoccupations, les besoins et les conflits qui correspondent à leur réalité. De manière générale, il est conseillé de les aborder sous trois angles : reconnaissance et gratitude pour les progrès réalisés ; propositions pour résoudre des problèmes ou satisfaire des besoins ; plaintes pour verbaliser de manière respectueuse et efficace les conflits ou problèmes qui surviennent.

Enfin, il est important de réfléchir au rôle que jouent les éducateurs dans l'assemblée, en tant que promoteurs de l'écoute, du dialogue, du consensus, du respect des règles et de la recherche de solutions. Pour ce faire, ils doivent :

- Être un simple membre de l'assemblée, céder le contrôle sans perdre le respect et l'autorité.
- Diriger son vote avec prudence et favoriser toujours la recherche d'accords.
- Prendre soin émotionnellement des enfants et des jeunes, en particulier de ceux qui sont plus timides pour participer. Veiller à ce que le respect prévale à tout moment.
- Disposer des cahiers d'accords et inciter le groupe à s'y conformer.

La série de méthodologies présentées dans cette section n'est qu'un guide pour les éducateurs, les accompagnateurs, les agents de pastorale et tout autre agent mariste qui travaille directement avec les enfants, les adolescents et les jeunes. Sans aucun doute, de nombreux lecteurs appliquent déjà ces méthodologies ou les ont même améliorées. Par conséquent, nous ne pensons en aucun cas que la participation se limite à proposer des activités et des méthodologies, car la participation est en réalité un processus beaucoup plus large ; nous savons que les propositions que nous avons incluses peuvent être élargies, remises en question, testées et améliorées. Tout dépendra du contexte que chacun de nos lecteurs aura devant lui et de l'utilité ou non de ces méthodologies pour répondre à leurs besoins spécifiques.



5.2. BOÎTE À IDÉES ET À OUTILS

Les techniques et les outils destinés à faciliter le développement d'expériences de participation des enfants et des jeunes peuvent être aussi divers que la créativité des animateurs et les propositions des enfants et des jeunes eux-mêmes. L'important est qu'ils soient adaptés à leurs contextes culturels, qu'ils soient cohérents avec les objectifs poursuivis, qu'ils soient flexibles afin de répondre aux imprévus toujours présents dans les environnements éducatifs et qu'ils soient adaptés aux caractéristiques des participants. On peut envisager :

- Créer des graffitis.
- Mise en place d'aires de jeux traditionnelles à contenu pédagogique.
- Festivals d'activités artistiques et récréatives dans l'espace public.
- Journées d'action environnementale dans les communautés.
- Présentation de sociodrames et de pièces de théâtre adaptés aux problématiques actuelles.
- Préparation d'histoires et de bandes dessinées qui saisissent des aspects de la vie quotidienne, les problèmes auxquels ils sont confrontés et les solutions proposées.
- Organisation de fêtes et de carnivals à caractère social.
- Intervention des espaces culturels pour diffuser les droits des enfants et des jeunes.
- Préparation de calendriers mettant en évidence les événements significatifs pour les droits des enfants et des jeunes.
- Intervention du point de vue des droits des enfants et des jeunes lors de fêtes significatives pour la communauté locale.
- Conception et mise en œuvre de campagnes sur divers sujets d'intérêt, tels que le soin des animaux ou le jeu.
- Préparation et diffusion de programmes de radio.
- Préparation de journaux muraux et de ressources en ligne.

**« Ce à quoi... les adultes
répondent toujours : c'est
comme ça que ça se passe. »**

Aranza, adolescente.
Province México Occidental

- Application d'enquêtes.
- Élaboration de carnets de terrain basés sur des projets spécifiques auxquels participent les enfants et les jeunes en tant qu'agents éducatifs.

« Je n'aime pas beaucoup donner mon avis, mais les rares fois où je le fais, je suis toujours satisfaite du comportement de mes professeurs. »

Adolescente, 13-15 ans
Province México Central

Avec des rythmes et des modalités différents, les œuvres mar-

ristes dans leur ensemble sont sur le chemin de la consolidation des processus participatifs des enfants et des jeunes, et les témoignages trouvés sous différentes latitudes sont inspirants. Les expériences s'insèrent au cœur même du charisme mariste, qui nous invite toujours à aller à la rencontre des enfants et des jeunes, à les écouter, à connaître leurs besoins et à entreprendre avec eux des processus éducatifs et évangélisateurs.

96

Accepter les enfants et les jeunes comme sujets de droits et de devoirs, comme protagonistes de toutes les questions qui les concernent, nous amène nécessairement à nous demander si la famille, l'école, la communauté, les structures et pratiques ecclésiales et tous les domaines dans lesquels ils se développent et grandissent, ouvrent des espaces efficaces pour leur participation à la prise de décision.

En conclusion, nous récapitulons quelques recommandations qui aideront nos œuvres à avancer dans la consolidation de leurs processus participatifs :

Diagnostiquer les espaces de participation des enfants et des jeunes selon les lignes directrices proposées par ce guide, en identifiant les domaines d'opportunité pour leur consolidation, en particulier revoir leur poids dans la prise de décision au niveau local, régional ou provincial.

Ouvrir de nouveaux espaces de participation et les relier à d'autres organisations et réseaux qui promeuvent le leadership des enfants et des jeunes en termes de droits humains.

Formation des éducateurs maristes : l'appropriation de l'approche des



droits des enfants et des jeunes est très pertinente pour donner de la force aux processus participatifs, et cela n'est possible qu'à travers la formation systématique et permanente des agents éducatifs et évangélistes.

Règles de vie en commun plus horizontales : dans les processus scolaires, ecclésiaux ou autres, il existe généralement des normes de vie en commun sous-jacentes qui, si elles sont établies selon des mécanismes participatifs, représentent une extraordinaire opportunité de dialogue et d'accord permanent entre les agents éducatifs-évangélistes et les enfants et les jeunes.

Propositions de programmes d'études participatives : les processus éducatifs et évangélistes impliquent le développement de contenus d'apprentissage spécifiques. Il est suggéré de privilégier les méthodologies et les techniques participatives, comme celles proposées dans ce guide ou d'autres, qui, en tenant compte du niveau de développement et des capacités des enfants et des jeunes encouragent leur participation.

Renforcer la participation des familles et des éducateurs : les adultes ne peuvent enseigner la participation aux enfants et aux jeunes que s'ils vivent eux-mêmes dans des structures familiales, professionnelles, ecclésiales et communautaires participatives, dans lesquelles le dialogue, l'horizontalité, la démocratie et l'égalité sont favorisés. Les œuvres maristes doivent relever le défi de continuer à élargir les espaces de participation des agents éducatifs et évangélistes.

5.3. SUIVI ET ÉVALUATION DES PRATIQUES PARTICIPATIVES

Parmi les processus qui soutiennent la participation des enfants et des jeunes, figurent les efforts visant à assurer la continuité, à évaluer les progrès et à surveiller les activités qui constituent l'ensemble de notre



cadre institutionnel dans lequel nous développons les processus de participation.

L'utilisation de mécanismes pour évaluer la participation des enfants et des jeunes nous permettra d'identifier les forces et les faiblesses de notre travail et nous aidera également à savoir quelles pratiques sont utiles et significatives ou lesquelles représentent une simple simulation de participation.

Si nous souhaitons que nos projets de participation dans les écoles et œuvres maristes se maintiennent dans le temps, ou mieux encore, se perfectionnent, le contrôle et l'évaluation des résultats de la participation doivent être une partie fondamentale de nos pratiques institutionnelles.

Ci-dessous, nous présentons un schéma de concepts qui nous permettra de mieux comprendre les aspects qui composent un processus de suivi et d'évaluation :

98

SURVEILLANCE	INDICATEURS	ACTIVITÉS	PRODUITS	RÉSULTATS	ÉVALUATIONS
ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE ET CONTINUE DE L'AVANCEMENT D'UN TRAVAIL SUR UNE PÉRIODE DONNÉE	LES FAITS QUI CONSTITUENT UNE MESURE OBJECTIVE POUR ÉVALUER L'ÉTAT OU LA CONDITION DE QUELQUE CHOSE ; EX : NOMBRE D'ATELIERS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES SUR LEURS DROITS	ÉLÉMENTS DE BASE D'UN PROJET ; SONT CONÇUS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS ; P. EX., CAMPAGNES, MENTORAT ENTRE PAIRS, ETC.	ACTIVITÉS QUI SONT RÉALISÉES DANS LE BUT D'ATTEINDRE CERTAINS OBJECTIFS ; ILS NE SONT PAS DES RÉSULTATS EN EUX-MÊMES ; EX : LA CRÉATION D'UN PARLEMENT DES ENFANTS ; CELA N'INDIQUE PAS QU'UN OBJECTIF A ÉTÉ ATTEINT.	DES CHANGEMENTS ATTENDUS À MOYEN ET LONG TERME ; EX : SI LES JEUNES ONT PU REMETTRE EN QUESTION DES PRATIQUES QUI VIOLENT LEURS DROITS, C'EST QU'IL Y A EU UN RÉSULTAT. POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES : DANS QUELLE MESURE LES CHOSES ONT-ELLES CHANGÉ ? CES CHANGEMENTS ONT-ILS ÉTÉ POSITIFS ?	ANALYSE DU PROGRAMME À UN MOMENT PRÉCIS ; IL EST BASÉ SUR LES INFORMATIONS RECUEILLIES TOUT AU LONG DU PROCESSUS DE SURVEILLANCE. COMPAREZ LES RÉSULTATS RÉELS DU PROJET PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS.

* Élaboration propre basée sur Save the Children, 2014

Il est important de se rappeler que le suivi et l'évaluation ne sont pas synonymes de notation ou d'examen des performances ; au contraire, ces deux aspects nous permettront de déterminer notre efficacité et la manière dont nous pouvons faire encore mieux.

Dans la deuxième partie de ce guide, nous avons examiné les caractéristiques que doivent présenter les processus participatifs : ils doivent être transparents et informatifs, volontaires pour les enfants, respectueux de leur contexte socio-économique, pertinents et adaptés à l'âge des enfants, inclusifs, formateurs pour ceux qui les dirigent, sûrs en termes de risques et responsables. Il est important que le suivi et l'évaluation de nos pratiques déterminent dans quelle mesure ces caractéristiques et/ou exigences sont respectées.

La rubrique suivante présente des critères qui nous aideront à déterminer dans quelle mesure nos activités répondent aux caractéristiques ou exigences de base d'une participation significative.

Rubrique de suivi et d'évaluation des processus de participation mariste

EXIGENCES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	QUESTIONS D'ORIENTATION	NON PRIS EN COMPTE	NE SE REFLÈTE PAS DANS LA PRATIQUE	L'EFFORT, A ÉTÉ FAIT MAIS ON N'A PAS ENCORE DE PROCÉDURES SYSTÉMATIQUES	LE PERSONNEL COMPREND, RESPECTE ET CONTRÔLE L'EXIGENCE
		EXPLIQUE COMMENT	EXPLIQUE COMMENT	EXPLIQUE COMMENT	EXPLIQUE COMMENT
TRANSPARENTES ET INFORMATIVES	<p>LES ENFANTS ET LES JEUNES DISPOSENT-ILS DE L'INFORMATION SUR LE PROGRAMME POUR PRENDRE UNE DÉCISION ÉCLAIRÉE QUANT À SAVOIR S'ILS VEULENT Y PARTICIPER ET COMMENT ILS LE SOUHAITENT ?</p> <p>LEUR A-T-ON DIT DANS QUELLE MESURE ILS PARTICIPAIENT À LA PRISE DE DÉCISIONS ?</p> <p>COMPRENENT-ILS LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN ?</p>				

<p>VOLONTAIRES</p>	<p>LA PARTICIPATION EST-ELLE VOLONTAIRE DÈS LE DÉPART ?</p> <p>LES ENFANTS OU LES JEUNES PEUVENT-ILS PARTIR QUAND ILS LE SOUHAITENT ?</p> <p>NE SONT-ILS PAS JUGÉS OU RÉPRIMANDÉS PARCE QU'ILS NE VEULENT PAS PARTICIPER ?</p>				
<p>RESPECTUEUSES DU CONTEXTE</p>	<p>LE PERSONNEL COMPREND-IL, RESPECTE-T-IL LE CONTEXTE SOCIOCULTUREL DE CHAQUE ENFANT OU JEUNE ET AGIT-IL EN CONSÉQUENCE ?</p> <p>LES ENFANTS OU LES JEUNES PEUVENT-ILS EXPRIMER LIBREMENT LEURS OPINIONS ET SONT-ILS TRAITÉS AVEC RESPECT ?</p> <p>LE PERSONNEL ENCOURAGE-T-IL TOUTES LES PERSONNES IMPLIQUÉES À RESPECTER LEURS SEMBLABLES EN TOUT TEMPS ?</p>				



<p>PERTINENTES</p>	<p>LES QUESTIONS QUI ONT ÉTÉ ABORDÉES PROFITENT-ELLES DES CONNAISSANCES QUE LES ENFANTS ET LES JEUNES POSSÈDENT DÉJÀ?</p> <p>SE CONCENTRENT-ILS SUR LES QUESTIONS QUI SONT PERTINENTES POUR LEUR VIE ?</p> <p>EST-CE QU'ILS RETOURNENT À LEURS COUTUMES LOCALES ?</p>				
<p>ADÉQUATES</p>	<p>LES APPROCHES ET LES MÉTHODES DE PARTICIPATION SONT-ELLES ADAPTÉES À L'ÂGE ET AUX CAPACITÉS DES ENFANTS ET DES JEUNES ?</p> <p>A-T-ON ALLOUÉ SUFFISAMMENT DE TEMPS ET DE RESSOURCES POUR UNE PARTICIPATION DE QUALITÉ ?</p> <p>LES LIEUX DE RENCONTRE SONT-ILS ACCESSIBLES AUX ENFANTS ET AUX JEUNES ?</p>				



<p>INCLUSIVES</p>	<p>LES INITIATIVES D'ENGAGEMENT RENVERSENT-ELLES LES SCHÉMAS DE DISCRIMINATION ?</p> <p>INTÉRESSENT-ELLES LES ENFANTS ET LES JEUNES MARGINALISÉS OU LES PLUS JEUNES ?</p> <p>LES PRATIQUES DE PARTICIPATION SONT-ELLES SOUPLES ET ADAPTÉES AUX BESOINS ET AUX SITUATIONS DE DIVERS GROUPES D'ENFANTS ET DE JEUNES ?</p> <p>(PERSONNES HANDICAPÉES, LGBTI+)</p>				
<p>FORMATION DES FACILITATEURS</p>	<p>LE PERSONNEL EST-IL SENSIBLE AU DROIT À LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES ?</p> <p>LE PERSONNEL A-T-IL ÉTÉ SYSTÉMATIQUEMENT FORMÉ POUR DISPOSER D'OUTILS SUR LA FAÇON DE METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES PARTICIPATIVES ?</p> <p>APRÈS AVOIR ÉTÉ FORMÉ, LE PERSONNEL A-T-IL LA CAPACITÉ DE FAVORISER UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES ENFANTS ET DES JEUNES ?</p> <p>LE PERSONNEL EST-IL TRAITÉ AVEC HONNÉTÉTÉ ET RESPECT MUTUEL ?</p>				



<p>SÛRS EN TERMES DE RISQUES</p>	<p>LES ENFANTS ET LES JEUNES SONT-ILS SENSIBILISÉS À LEUR DROIT DE NE PAS ÊTRE MALTRAITÉS ?</p> <p>SAVENT-ILS OÙ DEMANDER DE L'AIDE S'ILS EN AVAIENT BESOIN ?</p> <p>A-T-ON IDENTIFIÉ LES RISQUES ET LES MOYENS DE PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LES PROCESSUS DE PARTICIPATION ?</p> <p>Y A-T-IL DES PROTOCOLES DE PROTECTION EN PLACE DANS L'ÉTABLISSEMENT ? PAR EXEMPLE : CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE OU LE HARCELEMENT.</p> <p>LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SONT-ELLES CONSERVÉES EN TOUTE SÉCURITÉ EN TOUT TEMPS ?</p> <p>L'UTILISATION DE L'IMAGE DES ENFANTS ET DES JEUNES EST-ELLE PRISE EN CHARGE ? LEUR CONSENTEMENT (ET CELUI DE LEURS TUTEURS) LEUR EST-IL DEMANDÉ ?</p>				
---	--	--	--	--	--



RESPONSABLES	<p>LES ENFANTS ET LES JEUNES REÇOIVENT-ILS DE L'INFORMATION SUR LE PROCESSUS ?</p> <p>LES ENFANTS ET LES JEUNES SONT-ILS ENCOURAGÉS À PARTICIPER AUX PROCESSUS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION ?</p> <p>LES ENFANTS ET LES JEUNES REÇOIVENT-ILS UN RETOUR D'INFORMATION SUR LES RÉSULTATS DE LEUR PARTICIPATION ET LES MESURES À PRENDRE ?</p> <p>LEUR DEMANDE-T-ON LEUR NIVEAU DE SATISFACTION À L'ÉGARD DU PROJET ?</p> <p>LE PERSONNEL PREND-IL AU SÉRIEUX LA RÉTROACTION QU'ILS DONNENT AUX ENFANTS ET AUX JEUNES ?</p>				
---------------------	--	--	--	--	--

* Élaboration propre basée sur Save the Children, 2014

Comme nous l'avons souligné tout au long de ce guide, il est important que les enfants et les jeunes participent au suivi et à l'évaluation des processus de participation ; ils peuvent le faire de plusieurs manières : faire des dessins, travailler en binôme ou en petits groupes, créer un cercle de dialogue, installer une boîte à suggestions pour recevoir leurs points de vue, créer des comités d'évaluation, etc. Cependant, avant de procéder au suivi et à l'évaluation de la participation, il faudra prendre en compte les points ci-dessous :

- Encourager les enfants et les jeunes à évaluer leur participation dans tous les centres éducatifs.
- Éviter de choisir les plus talentueux ou les plus éloquents.
- Inclure les plus petits ainsi que les personnes handicapées.
- Tout le monde n'est pas obligé de tout évaluer et on n'est pas obligé d'évaluer tout le temps.
- Leurs opinions peuvent être complétées par celles des adultes.

RÉFLEXIONS FINALES

Trente ans après l'adoption de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, les communautés maristes ont une occasion extraordinaire de réaffirmer leur engagement en faveur des droits des enfants et des jeunes, car leur mission éducative et évangélisatrice ne peut être menée à bien qu'en sauvegardant la dignité humaine de ceux auprès de qui elles se dévouent.

Cet engagement doit se traduire par des actions concrètes de promotion et de défense des droits des enfants et des jeunes qui participent aux activités éducatives et évangélisatrices de nos œuvres et, en particulier, de ceux qui rencontrent le plus d'obstacles dans l'exercice de leurs droits humains.

La participation est un droit fondamental et un principe directeur qui renforce les enfants et les jeunes en tant que sujets de droits et protagonistes de leurs communautés, favorise leur développement psychosocial, renforce les mécanismes de protection dans les situations de violation des droits, est une composante essentielle de l'éducation à la démocratie et rapproche les communautés. Les œuvres maristes, dans



toute leur diversité, sont des espaces vitaux et significatifs pour promouvoir ce protagonisme des enfants et des jeunes.

Progresser dans la garantie du droit à la participation implique de combattre la vision centrée sur l'adulte, protectionniste et tutélaire, qui domine encore dans les espaces et les institutions éducatives, et de s'orienter vers une perspective qui valorise les connaissances et les opinions des enfants, ainsi que leur capacité à agir face au changement. Le chemin à parcourir est long, mais le premier pas est sans aucun doute d'abandonner toutes les soi-disant formes de participation.

En tant qu'individus en développement, les jeunes générations ont besoin du soutien de la génération adulte pour exercer leur droit à la participation, mais à mesure qu'ils atteignent des niveaux plus élevés de maturité et d'autonomie, l'intervention des adultes s'avère moins nécessaire. Le droit à la participation renforce et transforme les enfants et les jeunes lorsqu'ils sont en mesure de l'exercer pleinement, transforme les éducateurs et les communautés éducatives en produisant des structures plus horizontales et démocratiques, ouvertes au dialogue et aux décisions partagées, à l'écoute et à la rencontre des autres.

Bien qu'il ne soit pas toujours facile d'ouvrir des espaces de participation, l'important est de s'engager sur la voie, car la participation s'enseigne et s'apprend en participant. Ce guide propose quelques principes, dimensions, lignes directrices pratiques et méthodologies à adapter aux contextes spécifiques de nos œuvres et de ceux qui y participent.

Nous sommes certains que ce guide sera enrichi aussi bien par ceux qui sont en train d'initier des expériences de participation des enfants et des jeunes, que par les projets qui promeuvent depuis des années la construction de communautés éducatives et évangélisatrices participatives. La communauté mariste a beaucoup à apporter dans un monde où les enfants et les jeunes continuent à se positionner comme protagonistes, agents de changement et de transformation sociale.



RÉFÉRENCES

- Apud, A. (2003). Participación Infantil. UNICEF, Programa de Ciudades Amigas de la Infancia.
- Backhoff, E., Contreras, S. y Borja, José Luis (2019). Brechas de aprendizaje e inequidad educativa en México. INEE <https://historico.mejoredu.gob.mx/wp-content/uploads/2019/04/P1C157-1.pdf>
- Carbajal, P. y Fierro, C. (2020) Modelo de convivencia para atender, prevenir y erradicar la violencia escolar. Universidad Iberoamericana-León, México.
- Cussiánovich, A. y Márquez, A. M. (s/a). Toward a protagonist participation of boys, girls and teenagers. Save the Children: Suiza.
- Darce Solís, Denis y Miriam Sandoval Urbina (2000). "Niño a niño: un modelo de práctica en Nicaragua". En: Espacio para la Infancia. Bernard van Leer Foundation, Julio 2000, número 14, ISSN: 1566-6476, pp.28-33. Consultado 10/10/2019, ver: https://issuu.com/bernardvanleerfoundation/docs/participacion_infantil
- DFID-CSO Youth Working Group (2010). Youth Participation in Develop-



ment. A Guide for Development Agencies and Policy Makers. Departamento para el Desarrollo Internacional: Reino Unido.

Hart, R. (1993). La participación de los niños: de la participación simbólica a la INEE (2016)

¿Qué factores explican las diferencias de logro académico entre los alumnos? Gaceta de la política nacional de evaluación educativa en México. Año 2, No. 5 julio-octubre de 2016 [https://historico.mejoredu.gob.mx/factores-asociados-al-aprendizaje-evaluacion-para-la-mejora-en-la-equidad-educativa/participación autentica](https://historico.mejoredu.gob.mx/factores-asociados-al-aprendizaje-evaluacion-para-la-mejora-en-la-equidad-educativa/participación%20autentica). Ensayos Innocenti. UNICEF.

Instituto de los Hermanos Maristas (2011). Evangelizadores entre los jóvenes: Documento de referencia para el Instituto Marista. Comisión Internacional de Pastoral Juvenil Marista.

Landon, G. (2001). Promoting children's participation in democratic decision-making. UNICEF: Italy

Liebel, M. y Martínez Muñoz M. (Coord.) (2009) Infancia y derechos humanos – Hacia una ciudadanía participante y protagonista. IFEJANT: Perú.

López, N. (2005). Equidad educativa y desigualdad social. Desafíos de la educación en el nuevo escenario social latinoamericano. Buenos Aires: UNESCO-IIPE.

Marx, M, Finger, W. and Mahler, H. (2008). Youth Participation Guide: Assessment, Planning, and Implementation. UNFPA: Estados Unidos.

Muñoz López, D. (2003). Participar también es cosa de niños. Guía didáctica para el profesorado. UNICEF, Save the Children: España.

Ochoa, A. et. al (2020) Formación en educación para la paz. Organización de Estados Iberoamericanos para la Educación, la Ciencia y la Cultura (OEI), Gobierno del Estado de Guerrero, Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID).

Pontifical Council for Justice and Peace (2004) Compendium of the Social Doctrine of the Church. Vatican City. <https://www.vatican.va/>



roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_just-peace_doc_20060526_compendio-dott-soc_en.html#PRESENTATION

Sauri Suárez, G. y Márquez, A. (2009). Participación Infantil: Derecho a decidir. Guía metodológica y conceptual para acompañar experiencias de participación infantil. Red por los Derechos de la Infancia en México (REDIM): México.

Save the Children (2014) Conjunto de herramientas para el monitoreo y la evaluación de la participación infantil. Cuadernillos 1 y 3. London, UK. https://resourcecentre.savethechildren.net/node/8102/pdf/me_toolkit_booklet_1_spanish.pdf https://resourcecentre.savethechildren.net/node/8080/pdf/me_toolkit_booklet_3_spanish.pdf

Suriel, A. (2006). Derecho a la participación de los Niños, Niñas y Adolescentes. Guía Práctica para su Aplicación. UNICEF: República Dominicana.

Szulik, D., et. al. (2009). El enfoque de género en la niñez. XXVII Congreso de la

Asociación Latinoamericana de Sociología. VIII Jornadas de Sociología de la Universidad de Buenos Aires. Asociación Latinoamericana de Sociología, Buenos Aires.

Tapia, M. N. (2010) La propuesta pedagógica del "aprendizaje-servicio": una perspectiva

Latinoamericana. Revista científica TzhoeCoen. Chiclayo, pp. 23-44.

UNICEF (1989) Convención sobre los derechos del niño. <https://www.un.org/es/events/childrenday/pdf/derechos.pdf>

UNICEF (2006) Child and Youth Participation Resource Guide. UNICEF, East Asia and Pacific Regional Office.

UNICEF (2018) Guía de Atención con Enfoque de Derechos. <https://www.unicef.org/argentina/media/3836/file/Linea%20102%20derechos.pdf>



Zeledón, M. (2015) La autonomía progresiva en la niñez y adolescencia. Revista Jurídica Digital "Enfoque Jurídico". Consultado 08/10/2019 ver: <https://enfoquejuridico.org/2015/03/02/la-autonomia-progresiva-en-la-ninez-y-adolescencia/>

